



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

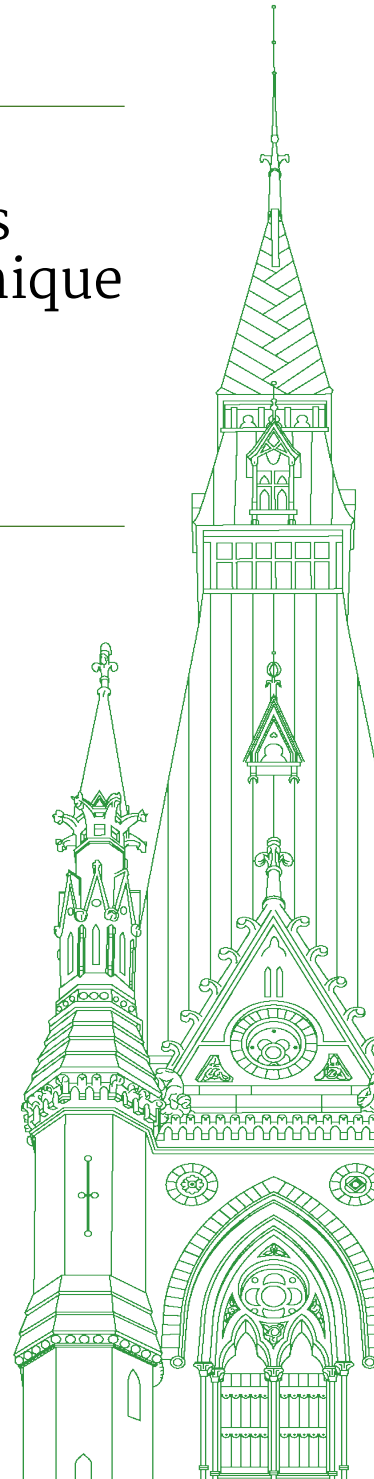
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 045**

Le jeudi 4 juin 2026

---

Président : John Brassard





## Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le jeudi 4 juin 2026

• (1530)

[Traduction]

**Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)):** Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Bienvenue à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

[Traduction]

Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 12 février 2026, à l'article 14.1 de la Loi sur le lobbying et à la motion adoptée par le Comité, le mercredi 17 septembre 2025, le Comité reprend son examen législatif de la Loi sur le lobbying.

Avant de présenter les témoins, je tiens à leur rappeler, comme je le fais toujours, que les députés peuvent poser des questions en français et en anglais. Si vous avez besoin d'interprétation, prenez un instant pour préparer l'oreillette et sélectionner à l'avance le canal dont vous avez besoin, afin de tirer pleinement parti du temps alloué aux questions. Dans certains cas, il y a un léger décalage avec l'interprétation. Veuillez simplement attendre que les interprètes aient terminé.

Pour la première heure aujourd'hui, je voudrais accueillir M. Brian Gear, directeur exécutif, Politique, planification et performance du Secteur des priorités et de la planification; et M. Peter Ross, directeur, Politiques, planification et liaison du Secteur des priorités et de la planification du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Bienvenue, à vous deux, au Comité.

Je crois que M. Gear va nous présenter sa déclaration préliminaire de cinq minutes ou moins.

Allez-y, monsieur.

**Brian Gear (directeur exécutif, Politique, planification et performance, Secteur des priorités et de la planification, Secrétariat du Conseil du Trésor):** Merci, monsieur le président.

[Français]

Mon collègue Peter Ross et moi-même sommes ravis de nous joindre au Comité pour contribuer à l'examen de la Loi sur le lobbying.

Le Secrétariat du Conseil de Trésor suit de près le travail important et opportun du Comité. Nous accueillons favorablement les différentes perspectives et recommandations concernant la Loi sur le lobbying qui ont été communiquées au Comité par le commissaire au lobbying, ses homologues provinciaux, des témoins experts et des intervenants du secteur privé et de la société civile.

[Traduction]

Je voudrais commencer par parler du mandat du président du Conseil du Trésor et du Secrétariat du Conseil du Trésor, le SCT.

Comme les députés le savent, le président du Conseil du Trésor est le ministre responsable de la Loi sur le lobbying. Cela signifie que le président est chargé de présenter tous les amendements à la loi ou à son règlement au nom du gouvernement. Le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie le président dans l'exercice de ces responsabilités, notamment en effectuant l'analyse des politiques et en donnant des conseils sur toutes les recommandations visant à mettre à jour la loi.

Le SCT n'est pas responsable de l'administration quotidienne de la Loi sur le lobbying et n'est pas chargé de fournir des conseils d'expert sur la loi. La commissaire au lobbying est chargée d'administrer la Loi sur le lobbying et d'en surveiller l'application. Elle a également le mandat d'interpréter la loi et de fournir des orientations sur son application. Pour cette raison, je suis limité dans ma capacité de commenter les questions qui relèvent du mandat de la commissaire, telles que la façon de se conformer à la Loi sur le lobbying dans certaines situations.

La Loi sur le lobbying veille à ce que les Canadiens sachent qui effectue du lobbying auprès de leurs représentants élus et d'autres fonctionnaires du gouvernement, et sur quels sujets. La loi fonctionne parallèlement à d'autres parties du cadre d'intégrité, telles que la Loi sur les conflits d'intérêts, afin de maintenir la confiance du public dans les décisions du gouvernement.

Bien que la loi soit entrée en vigueur en 2008, le lobbying fédéral est réglementé depuis 1989. L'objectif du régime de lobbying fédéral a toujours été de promouvoir deux questions d'intérêt public importantes: la transparence des activités de lobbying, d'une part, et la liberté d'accès aux institutions de l'État, d'autre part.

À cet égard, les principes directeurs énoncés dans le préambule de la Loi sur le lobbying affirment que le public a le droit de savoir qui se livre à des activités de lobbying, et que le lobbying est une activité légitime qui ne devrait pas être entravée. C'est pourquoi les règles fondamentales de la loi en matière d'enregistrement et de reddition de comptes visent à garantir la transparence sans créer un fardeau administratif excessif.

Le Comité a entendu un large éventail de points de vue sur la façon de s'assurer que la Loi sur le lobbying continue d'atteindre ses objectifs. Le SCT examine de près les recommandations formulées par la commissaire, les intervenants et les experts. Le gouvernement a également hâte de recevoir le rapport du Comité à la suite de l'examen de la Loi sur le lobbying.

Je voudrais remercier le Comité, encore une fois, de nous avoir invités ici aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

**Le président:** Merci, monsieur Gear.

Nous allons commencer la première série de questions de six minutes avec M. Barrett.

Allez-y, monsieur.

**Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC):** Le gouvernement estime-t-il que la définition actuelle de lobbying est appropriée compte tenu des activités de l'année 2026?

**Brian Gear:** Le cadre mis en place par la Loi sur le lobbying est relativement robuste. Il y a probablement une raison pour laquelle on n'a pas apporté de modifications importantes à la loi depuis 2008. Évidemment, on a apporté plusieurs modifications en ce qui concerne les attentes des Canadiens en matière de transparence, de technologie et d'utilisation des médias sociaux, qui nécessiteraient sans aucun doute d'envisager des mises à jour qui pourraient être apportées à la loi. Cependant, dans l'ensemble, la Loi sur le lobbying, ainsi que d'autres parties du cadre d'intégrité qui sont en place, est relativement solide.

• (1535)

**Michael Barrett:** Quelles sont les modifications que votre ministère et le gouvernement apportent actuellement pour améliorer la transparence tant de l'accès à l'information qu'aux communications aux fins de lobbying?

**Brian Gear:** Je sais que des consultations sont en cours concernant la Loi sur l'accès à l'information, qui sont actuellement menées par une autre partie du Secrétariat du Conseil du Trésor. Elles visent à moderniser la loi à cet égard.

En ce qui concerne les communications à des fins de lobbying, nous suivons évidemment de très près l'examen effectué par le Comité, et nous avons certainement hâte de prendre connaissance de tous les avis concernant la façon de moderniser la loi.

**Michael Barrett:** Comment le Conseil du Trésor évalue-t-il la conformité et les défis liés à l'application de la loi, dans sa forme actuelle?

**Brian Gear:** Nous ne sommes pas responsables de l'application de la loi ni de la conformité. Nous nous en remettons certainement à l'évaluation de la commissaire, comme le Comité a pu l'entendre, quant à l'application de la loi jusqu'à présent et aux défis auxquels la commissaire fait face à cet égard.

**Michael Barrett:** L'évaluation ou l'opinion de la commissaire est donc entièrement acceptée par le ministre et par le ministère.

**Brian Gear:** Non, je ne dirais pas cela. Je dirais que la contribution que la commissaire a fournie est évidemment utile. Nous accordons de l'importance aux opinions et aux informations concernant sa vision de l'administration de la loi.

Ce qu'il faut savoir sur la Loi sur le lobbying, comme je l'ai souligné dans ma déclaration préliminaire, c'est qu'il faut faire des compromis entre la transparence et l'accès aux titulaires de charge publique, d'une part, et le fardeau administratif qui en découle, d'autre part. Évidemment, il faut prendre une décision concernant le compromis approprié à faire entre ces deux principes afin d'adopter la bonne approche.

**Michael Barrett:** Selon vous, quelles sont les lacunes qui existent en matière de reddition de comptes qui empêchent cet outil d'inspirer pleinement confiance au public en matière de transparence du gouvernement?

**Brian Gear:** Bon nombre des problèmes qui ont été soulevés par les témoins qui ont comparu devant le Comité indiquent qu'il est possible de renforcer la transparence à plusieurs égards. Compte tenu des nombreuses questions concernant le traitement des lobbyistes salariés par rapport aux lobbyistes-conseils, je crois qu'il existe certaines questions qu'il faut de nouveau examiner pour voir si la justification qui a été fournie en 2008, quand la loi a été initialement présentée, est toujours valable dans le monde d'aujourd'hui.

Encore une fois, nous accordons de l'importance aux conseils du Comité. Les témoignages des personnes que nous avons entendues dans le cadre de cet examen nous ont été très utiles pour nous aider à déterminer la bonne approche à adopter à l'avenir.

**Michael Barrett:** Le Secrétariat du Conseil du Trésor est-il d'avis que le fardeau administratif qui pèse sur les sociétés d'experts-conseils et les lobbyistes qui sont soumis à la loi est trop lourd pour eux?

**Brian Gear:** Évidemment, le fardeau administratif est l'une des principales considérations quant à ce qu'il faut faire. Au bout du compte, le bon équilibre entre la transparence et le fardeau administratif est une décision stratégique.

Nous prenons en considération ce que les différents groupes d'intervenants disent à propos du fardeau administratif qui pèse sur eux, ainsi que de ce qu'ils anticipent comme défis si certaines recommandations de la commissaire devaient être acceptées et mises en œuvre.

**Michael Barrett:** Le SCT a-t-il changé d'avis au sujet du fardeau administratif depuis le dernier examen effectué?

**Brian Gear:** Il est difficile pour moi de parler de la position du SCT à l'époque du dernier examen. Cela remonte à 14 ans. Je n'étais pas le président à ce moment-là.

Je dirais que le fardeau administratif est une considération importante dans une grande partie du travail que le Secrétariat du Conseil du Trésor accomplit actuellement. Évidemment, le président du Conseil du Trésor a mené un examen réglementaire des formalités administratives, par exemple, en examinant les moyens de simplifier les choses pour les entreprises à plusieurs égards. Il s'agit clairement d'une priorité pour le ministre et le président, et nous en tiendrons compte.

• (1540)

**Michael Barrett:** Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Barrett.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole pour six minutes.

**Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins et les remercie beaucoup d'être avec nous aujourd'hui.

Je me tourne maintenant vers eux.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la loi établit une distinction entre les lobbyistes salariés et les lobbyistes-conseils?

Quels facteurs le Comité devrait-il garder à l'esprit lorsqu'il examine s'il faut adopter un modèle d'enregistrement par défaut ou s'en tenir au cadre actuel?

**Brian Gear:** Je vous remercie de la question.

La distinction est liée à la responsabilité qu'ont les lobbyistes salariés envers les sociétés et les entreprises.

[Traduction]

Nous faisons partie des rares régimes au monde qui incluent des lobbyistes salariés dans un régime de lobbying. Nous sommes donc allés beaucoup plus loin que la majorité des régimes qui se limitent aux lobbyistes-conseils.

La raison pour laquelle il y a certaines distinctions à faire, c'est que, dans l'ensemble de la population de lobbyistes salariés, il y a une grande diversité de personnes. Par exemple, on pourrait parler des propriétaires de petites entreprises, on pourrait parler des directeurs d'organismes de bienfaisance ou des PDG des grandes entreprises et des grandes multinationales.

L'un des avantages de la Loi sur le lobbying est qu'elle a une portée très large et très complète, puisqu'elle couvre à la fois les lobbyistes salariés et les lobbyistes-conseils. Actuellement, environ 9 000 consultants sont enregistrés dans le régime actuel, ce qui est, je dirais, non négligeable, mais il est difficile d'adopter une approche unique pour tous les lobbyistes qui font partie de cette population. C'est pour cette raison que l'approche prévue dans la loi a été adoptée de cette façon.

Oui, il est temps d'examiner la loi afin de comprendre son fonctionnement et de déterminer si elle peut être améliorée dans le contexte actuel, mais, dans l'ensemble, je pense que cela explique la justification qui sous-tend l'approche prévue dans la loi.

[Français]

**Linda Lapointe:** Tantôt, mon collègue a parlé de la transparence. Comment pouvons-nous renforcer la transparence du régime tout en préservant un dialogue ouvert et efficace entre les décideurs publics et les parties prenantes?

**Brian Gear:** Ces deux principes, la transparence et l'accès aux représentants gouvernementaux, sont très importants. Ce sont les fondements de la loi.

[Traduction]

Pour ce qui est de certaines des recommandations qui ont été présentées, il y a des occasions d'augmenter la transparence, et elles doivent être examinées attentivement afin que l'on puisse comprendre tous les facteurs à prendre en considération et toutes les différentes implications qui en découleraient. Par exemple, beaucoup des recommandations mises de l'avant par la commissaire ont des impacts l'une sur l'autre, et ensemble, elles ont des conséquences combinées qui affecteraient la population de lobbyistes. Nous aurions assurément besoin de mener un examen minutieux de l'effet cumulatif qu'aurait le fardeau administratif à certains égards si nous souhaitions augmenter la transparence.

L'autre élément que nous devons bien garder en tête est la valeur qu'apporteraient des mesures supplémentaires dans l'augmentation de la transparence; il faudrait étudier cela attentivement pour voir, si, comme on dit, le jeu en vaut la chandelle. La valeur de cette information supplémentaire vaudrait-elle réellement le coût de la mise en œuvre et le fardeau administratif potentiel pour les lobbyistes?

[Français]

**Linda Lapointe:** À votre avis, quels éléments du régime actuel fonctionnent bien et devraient être préservés dans le cadre de cette modernisation?

• (1545)

**Brian Gear:** C'est une bonne question.

L'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, a comparé devant ce comité récemment pour discuter de ses observations en ce qui concerne le régime au Canada.

[Traduction]

L'OCDE a été très flatteuse dans son portrait du régime de lobbying en vigueur actuellement lorsqu'elle l'a comparé aux autres régimes dans d'autres administrations.

Somme toute, comme je l'ai dit, nous avons un régime relativement robuste. Il est très exhaustif en ce qui concerne le champ d'application et les rapports qui sont effectués. Je crois que la commissaire a rapporté qu'environ 30 000 rapports de communication avaient été soumis l'an dernier, ce qui fournit beaucoup de transparence.

Beaucoup de choses sont accomplies et aident à la transparence, mais il y a toujours des occasions de s'améliorer, et cette étude arrive à point nommé pour aider à examiner quelles pourraient être ces occasions.

[Français]

**Linda Lapointe:** Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, madame Lapointe.

Monsieur Bonin, je vous souhaite la bienvenue au Comité. Vous avez la parole pour six minutes.

**Patrick Bonin (Repentigny, BQ):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Gear, vous parlez de l'OCDE, mais, pour ce qui est de la première recommandation de la commissaire au lobbying sur l'enregistrement par défaut des employeurs des lobbyistes salariés, des représentants de l'OCDE sont venus expliquer à ce comité que les pays qui n'appliquent pas l'enregistrement par défaut et qui l'exigent seulement lorsque certains seuils sont atteints ont beaucoup de difficulté à gérer et à mettre en œuvre leurs politiques.

Ils ont également dit que les pays qui ont adopté des lois récemment, comme le Portugal, en 2026, ont choisi de ne pas adopter l'approche des seuils, mais plutôt celle de l'enregistrement par défaut. On entend que la gestion au moyen de seuils est complexe.

Ne pensez-vous pas que ce serait une bonne idée d'adopter l'enregistrement par défaut et que ça simplifierait les choses?

**Brian Gear:** Évidemment, il y a beaucoup d'avantages à avoir un régime plus simple.

[Traduction]

Cependant, même avec l'enregistrement par défaut, il devra y avoir des conditions et des seuils en place. Par exemple, le régime de la Colombie-Britannique parle de la manière dont se déroule l'enregistrement par défaut, mais même dans ces cas-là, les petites entreprises avec moins de six employés sont exemptées de l'exigence d'enregistrement.

Même avec l'enregistrement par défaut, les exceptions et les conditions devraient tout de même être mises en place afin que les systèmes ne deviennent pas lourds au point que la personne qui est très occasionnellement en contact avec un titulaire d'une charge publique ait besoin de s'enregistrer dans le système et doive assumer ce fardeau supplémentaire.

[Français]

**Patrick Bonin:** Vous me donnez un cas très précis, mais, en général, ne pensez-vous pas que ce serait une bonne idée d'adopter l'enregistrement par défaut? Selon vous, est-ce que ça simplifierait les choses?

**Brian Gear:** C'est certainement une option.

[Traduction]

Un élément sur lequel nous nous penchons en ce moment et qui nous apprend des choses, ce sont les changements que la commissaire a mis en place pour ce qui est de la « partie importante des fonctions ». Le fait de réduire ce seuil de manière significative, pour le ramener à huit heures sur une période de quatre semaines, englobe beaucoup plus d'activités de lobbying, et nous sommes certainement en train d'apprendre de cette expérience. Cela nous aidera à savoir si l'enregistrement par défaut est la marche à suivre.

[Français]

**Patrick Bonin:** Est-ce qu'adopter l'enregistrement par défaut simplifierait les choses ou non?

[Traduction]

**Brian Gear:** Il s'agit absolument d'une méthode simple. Je ne fais qu'une mise en garde: beaucoup de détails quant à la mise en œuvre doivent être précisés. J'ai de la difficulté à croire qu'il n'y aurait pas d'exceptions ou de conditions qui devraient être mises en place dans ce qu'on appellerait un système d'enregistrement par défaut.

[Français]

**Patrick Bonin:** Dans le cadre de l'examen du fardeau administratif, dont le but est de faire économiser de l'argent au gouvernement, évidemment, vous avez indiqué que vous alliez réviser les exigences d'enregistrement au sein du Règlement sur l'enregistrement des lobbyistes et que l'objectif était de réduire le fardeau administratif pour les personnes, les personnes morales et les organisations assujetties à la Loi sur le lobbying.

Toutefois, en 2012, M. Scott-Douglas, du Secrétariat du Conseil du Trésor, avait dit, ici, devant ce comité, que l'inscription et la gestion du registre ne constituaient pas un fardeau administratif énorme pour les lobbyistes.

Pourquoi pensez-vous qu'il faut réduire le fardeau administratif des lobbyistes?

• (1550)

**Brian Gear:** Merci pour la question.

[Traduction]

Je n'ai pas nécessairement affirmé haut et fort que le fardeau administratif est néfaste. Je pense tout simplement que si nous nous penchons sur les modifications, tout fardeau administratif que nous placerions sur les épaules de la communauté de lobbyistes serait un élément important dont nous devrions tenir compte. Comme je l'ai dit, si nous adoptons les amendements afin d'augmenter la transpa-

rence au chapitre du lobbying, cela serait définitivement quelque chose que nous devrions examiner.

Un élément que je mentionnerais quant aux exigences réglementaires elles-mêmes, c'est que nous les avons incluses dans l'examen des formalités administratives comme étant quelque chose que nous serions prêts à étudier. Le Comité a ensuite annoncé qu'il envisageait de mener un examen de la loi, alors nous avons mis cela sur pause en attendant de recevoir les recommandations du Comité. Nous gardons certainement un œil sur les recommandations qui nous parviendront afin de décider comment nous procéderons, et puis nous reprendrons cet examen.

Un des éléments sur lesquels nous nous pencherions est la manière dont nous pouvons simplifier les choses, car les exigences réglementaires, telles qu'elles sont actuellement écrites, sont extrêmement prescriptives, et il y a sûrement des manières dont nous pourrions les rendre beaucoup plus agiles et flexibles à l'avenir.

[Français]

**Patrick Bonin:** La commissaire considère que son bureau pourrait gérer sans problème l'exigence voulant que toutes les communications soient assujetties à l'enregistrement, notamment les appels téléphoniques directs et les textos, qui n'y sont pas assujettis.

Est-ce que vous pensez que la demande de la commissaire permettrait de saisir des activités que vous ne saisissez pas actuellement?

**Brian Gear:** Évidemment, avec les changements technologiques, les moyens de communication ont beaucoup changé.

[Traduction]

Étant donné que la législation est entrée en vigueur en 2008, la technologie et les moyens de communication que nous avons — les réseaux sociaux et autres — ont changé de manière significative. Il s'agit certainement d'une question sur laquelle nous devrions nous pencher. Nous valoriserions les recommandations du Comité et d'autres instances au sujet de la manière dont cela pourrait être modifié.

**Le président:** Merci, monsieur Bonin.

Pour notre deuxième séance, nous recevons M. Hardy.

[Français]

La parole est à vous.

**Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC):** Je remercie les témoins d'être avec nous.

Monsieur Gear, j'ai bien écouté ce que vous avez dit au début. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est responsable de la Loi sur le lobbying. C'est donc votre responsabilité. Vous avez dit que l'objectif était d'améliorer la confiance du public à l'égard du travail que nous faisons ici, au Parlement, et de nos institutions. Est-ce bien ça?

**Brian Gear:** Oui.

**Gabriel Hardy:** Excellent.

Est-ce que vous croyez qu'aujourd'hui, par rapport à 2008, les gens ont plus confiance dans les institutions canadiennes ou moins confiance dans le travail que nous faisons?

**Brian Gear:** Évidemment, il y a beaucoup de défis, en ce moment, concernant la confiance des Canadiens envers les institutions publiques.

[Traduction]

Il y a beaucoup de facteurs différents qui ont mené à cela.

[Français]

**Gabriel Hardy:** Est-ce que les gens ont moins confiance en nos institutions, parce qu'il y a toutes sortes de défis?

[Traduction]

**Brian Gear:** Je sais qu'il y a beaucoup de sondages d'opinion publique qui ont montré que la confiance envers les institutions publiques a baissé au fil du temps. Encore une fois, je ne suis pas sûr que j'attribuerais cela uniquement à la Loi sur le lobbying.

[Français]

**Gabriel Hardy:** Ça démontre simplement que votre travail est important, parce que vous êtes responsable de quelque chose qui sert quand même à garder la confiance envers nos institutions.

Tantôt, vous avez parlé du compromis entre la pression exercée sur les lobbyistes pour qu'ils s'enregistrent et qu'ils démontrent tous les efforts qu'ils font, d'une part, et, d'autre part, le travail administratif que ça prendrait. On pourrait dire que c'est une question de prépondérance des inconvénients.

Sachant que les gens perdent confiance en nos institutions, est-ce que vous pensez qu'on devrait travailler plus fort, justement, et démontrer plus de transparence pour regagner leur confiance?

Sinon, est-ce que le fait de réduire les seuils va juste faire grandir la méfiance des citoyens, finalement?

[Traduction]

**Brian Gear:** Bien sûr, les attentes des Canadiens quant à la transparence ont changé. Nombre de changements différents ont été apportés au fil des ans afin d'augmenter la transparence de l'information gouvernementale, par exemple.

Je dirais que nous devrions être très conscients de cela. Cela devrait être un élément important à prendre en considération lorsque nous nous penchons sur des changements potentiels que nous pourrions apporter à la loi. Par ailleurs, il y a l'importance du coût — le coût pour les entreprises et pour les organisations à but non lucratif lorsqu'il est question de formalités administratives. Nous avons entendu dire que cela est une préoccupation considérable, et il s'agit également d'un élément important à prendre en considération à l'avenir.

• (1555)

[Français]

**Gabriel Hardy:** Parlons de ce que vous venez de dire.

En 2012, votre ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor, a dit que les lobbyistes respectaient les échéanciers, sans incident et avec un fardeau administratif minime, notamment grâce à un site Web qui a été perfectionné, entre autres.

Si votre site s'est amélioré au fil du temps et qu'en 2012, ce n'était pas un problème lié à la structure ou à la façon de se présenter, qu'est-ce qui s'est passé depuis?

Il y a quelques secondes, vous avez parlé de quelque chose d'extrêmement restrictif. En 2012, alors que nous n'étions même pas encore dans l'ère technologique où nous sommes maintenant, on disait que le système était efficace, et aujourd'hui, malgré tous les progrès technologiques et l'amélioration de votre site Internet, il est considéré comme extrêmement restrictif.

Qu'est-ce qui s'est passé entre 2012 et aujourd'hui?

**Brian Gear:** Je m'excuse s'il y a un problème lié à la langue que j'ai utilisée.

[Traduction]

Je ne souhaitais pas laisser entendre que le coût actuel du régime est trop élevé. Ce que je soulignais, c'est que si nous venions à apporter des changements au projet de loi, nous aurions besoin d'être très conscients de ces changements-là et des impacts qu'ils auraient sur le coût administratif.

De manière générale, nous sommes d'avis que — et c'est probablement cohérent avec ce qui a été dit en 2012 — le fardeau actuel est sûrement approprié pour ce qui est de répondre aux dispositions telles qu'elles existent actuellement. Je suis très conscient des recommandations qui ont été présentées au Comité par la commissaire et du souhait d'accroître la transparence à plusieurs égards. Je ne fais que souligner que lorsqu'il est question de bonne politique publique, il doit y avoir un examen de ce que l'équilibre approprié serait entre la transparence et le fardeau administratif.

[Français]

**Gabriel Hardy:** Merci.

La commissaire au lobbying a dit à ce comité que le régime fédéral souffrait d'un manque de transparence, et on vient de dire que c'est extrêmement important. Il y a eu des propositions, comme l'enregistrement par défaut, la divulgation de toutes les communications de lobbying et la divulgation du nom de chaque lobbyiste salarié. Ce sont toutes des choses qu'on retrouve au Québec et dans d'autres provinces.

Alors, si on veut harmoniser les choses au Canada et s'assurer d'élever le seuil plutôt que de l'abaisser, pourquoi la proposition que vous semblez faire consiste-t-elle finalement à réduire ce qui est demandé aux lobbyistes, alors qu'on leur en demande plus au Québec et dans les autres provinces?

[Traduction]

**Brian Gear:** Je n'ai pas proposé que nous baissions le seuil du tout. Encore une fois, je ne fais que souligner que, tandis que nous examinons tous ces changements potentiels — et il y a beaucoup d'intérêt à avoir davantage de transparence — nous tenons compte du coût.

**Le président:** Merci, monsieur Gear.

[Français]

Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

Monsieur Al Soud, vous disposez de cinq minutes.

Allez-y, monsieur.

**Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Gear et monsieur Ross, je vous remercie tous les deux d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui.

Je souhaite m'assurer d'avoir bien compris quelque chose qui est lié à une note évoquée plus tôt. Étant donné que notre projet de loi comprend une distinction entre les lobbyistes salariés et les lobbyistes-conseils... J'ai entendu parler d'une note selon laquelle cette distinction va bien au-delà. Ai-je bien compris?

**Brian Gear:** Ce que je voulais dire par « au-delà », c'est que notre projet de loi est un peu différent que celui en vigueur dans la plupart des administrations, car il s'applique aux lobbyistes salariés. Cela englobe une population considérablement plus grande de lobbyistes. Je crois qu'environ 75 à 80 % des lobbyistes qui sont actuellement enregistrés sont des lobbyistes salariés, alors cela englobe de toute évidence une bien plus grande part du volume de communications avec les titulaires d'une charge publique.

**Fares Al Soud:** Vous avez fait allusion à, comme vous l'avez dit, l'argument du coût. Cela a été une conversation importante ici au cours des dernières séances. Nous avons fait référence à maintes reprises au fait que nous, en tant que parlementaires, nous entretenons avec les représentants de petites entreprises dans nos circonscriptions et que nous ne souhaitons pas introduire des barrières qui empêcheraient un dialogue transparent entre nous et les gens sur le terrain.

Des gens sont-ils entrés en contact avec votre ministère pour défendre la modernisation et l'amélioration de la transparence?

**Brian Gear:** Tel que je l'ai expliqué lors de mes observations préliminaires, le rôle du Secrétariat du Conseil du Trésor est plutôt limité à cet égard. Le président est le ministère responsable, mais nous ne sommes pas vraiment au premier rang pour ce qui est de traiter avec les intervenants au chapitre de la Loi sur le lobbying.

C'est la commissaire qui a le plus d'interactions quotidiennes avec la communauté du lobbying, par exemple, et d'autres. Nous communiquons effectivement avec les intervenants qui écrivent au ministre, par exemple. Irais-je jusqu'à affirmer qu'il y a eu une véritable vague de fond au chapitre des pressions? Je n'en sais rien, mais je crois qu'il est juste d'affirmer qu'il y a des attentes changeantes en ce qui concerne la transparence, et que nous devrions voir ce que nous pouvons faire pour répondre à ces attentes.

• (1600)

**Fares Al Soud:** Connaissez-vous des cas spécifiques où ce besoin pourrait être justifié? Dans la mesure où vous pouvez en parler, bien sûr.

**Brian Gear:** Beaucoup d'idées intéressantes ont été transmises au sujet de l'inclusion de davantage d'informations au sujet de chaque communication — par exemple, les participants qui sont présents lors d'une interaction avec un titulaire d'une charge publique désigné. Il est possible d'en apprendre plus sur ce qui se trame derrière certains lobbyistes au sujet du financement et des intérêts de propriété qui peuvent être en cause. Il y a une possibilité d'explorer diverses options à cet égard. Cela aiderait certainement à réagir à certaines des inquiétudes concernant la transparence dont j'ai entendu parler.

**Fares Al Soud:** La commissaire au lobbying a proposé qu'un pouvoir de réglementation indépendant lui soit conféré. Des juristes qui ont comparu devant le Comité ont qualifié cette proposition comme étant — et je cite leur mémoire — « sérieusement contraire aux principes fondamentaux du droit administratif canadien ».

Pouvez-vous nous expliquer comment se déroule le processus actuel de modification des règlements en vertu de la Loi sur le lobbying? J'ai également une question de suivi à poser à ce sujet.

**Brian Gear:** Selon le processus actuel, nous serions responsables d'élaborer le projet de règlement, et le président serait le ministre responsable de le soumettre ensuite au processus d'approbation de la gouverneure en conseil visant tout ensemble de règlements.

Nous travaillerions évidemment en étroite collaboration avec la commissaire. Si la commissaire ou le Commissariat avait des préoccupations quelconques, nous travaillerions en étroite collaboration avec eux et les consulterions au sujet du contenu de toutes modifications aux règlements.

C'est ainsi que le processus se déroule à l'heure actuelle.

**Fares Al Soud:** Dans la mesure où vous pouvez en parler, y a-t-il eu des échanges entre votre ministère et la commissaire à ce sujet? Plus précisément, la commissaire a-t-elle déjà estimé qu'un problème soulevé était impossible à résoudre au moyen du processus actuel, ce qui aurait pu l'amener à chercher à obtenir ce pouvoir au départ?

**Brian Gear:** J'occupe ce poste depuis maintenant huit ans, et nous n'avons reçu aucune demande du Commissariat visant à modifier des règlements.

**Fares Al Soud:** Alors que le Comité évalue les règles existantes et les réformes proposées, il est important d'harmoniser les exigences en matière de transparence avec des exigences de conformité adaptées aux circonstances. Vous en avez déjà parlé ici de façon générale, et j'imagine que vous abordez la question assez fréquemment dans le cadre de votre travail quotidien.

Je pose cette question précisément en tenant compte des petites organisations et de leur réalité. Comment le Conseil du Trésor aborde-t-il la question de l'équilibre entre les objectifs de transparence et la réduction du fardeau administratif imposé aux entités réglementées en vertu de la Loi sur le lobbying?

**Brian Gear:** Lorsque nous intégrons des lobbyistes salariés au régime, comme je l'ai dit, cela nécessite beaucoup de travail de mise en œuvre précis. Il faut examiner de nombreux scénarios différents, étant donné que le bassin de lobbyistes salariés est très hétérogène. Comme vous l'avez dit, en donnant l'exemple d'un propriétaire de petite entreprise et du fardeau que cela peut lui imposer — tout en respectant le principe de la Loi selon lequel il ne faut pas faire obstacle au libre accès aux fonctionnaires —, il s'agit certainement d'un facteur dont il faut tenir compte.

Il faut vraiment envisager tous les scénarios possibles et prévoir les conditions et les exceptions adéquates afin d'alléger le fardeau dans une certaine mesure.

**Le président:** Merci, monsieur Gear.

Merci, monsieur Al Soud.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Patrick Bonin:** La commissaire au lobbying est venue en mai dernier. Elle a parlé, entre autres, de son budget, qui est d'à peu près 6 millions de dollars, dont 4,8 millions servent à payer les salaires et les avantages sociaux de ses employés. Elle a donc un budget de fonctionnement d'environ 1,3 million de dollars. Là-dedans, il y a beaucoup d'argent, soit 700 000 \$, qui est consacré à l'obtention de services fédéraux, comme des services de ressources humaines. C'est quand même un budget très modeste, surtout quand on le compare à celui de certains lobbyistes.

Pourquoi le gouvernement n'augmenterait-il pas le budget du commissariat pour qu'il soit plus performant, si le but est d'être plus transparent?

**Brian Gear:** Merci pour la question.

• (1605)

[Traduction]

Je sais qu'il y a déjà eu par le passé des demandes de financement supplémentaire. Je ne pense pas qu'il y en ait eu récemment. Je pourrais me tromper à ce sujet.

Bien entendu, lorsqu'une demande est reçue, elle est intégrée au processus de prise de décisions budgétaires. Je n'y participe pas moi-même, mais c'est un facteur qui est pris en considération. Une décision est ensuite prise, laquelle tient évidemment compte de la rareté des ressources publiques et des diverses priorités. On tient également compte de l'analyse de rentabilisation qui a été présentée à l'égard du niveau de financement adéquat ou de la réponse à donner au sujet d'une demande de financement.

[Français]

**Patrick Bonin:** Vous avez parlé, tantôt, de la confiance envers les institutions publiques, qui s'est affaiblie au fil du temps pour plusieurs raisons.

Si, au lieu d'augmenter le financement et les ressources pour accroître la transparence, le gouvernement les diminue, est-ce que vous ne craignez pas que cette confiance s'effrite davantage?

[Traduction]

**Brian Gear:** Nous sommes tout à fait conscients que tous les agents du Parlement sont en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités et de remplir leurs mandats. Bien entendu, si des décisions devaient être prises afin d'accroître la transparence — et je présume que certaines des recommandations qui ont été présentées par la commissaire augmenteraient considérablement la charge de travail que devrait assumer le Commissariat —, il faudrait envisager de prendre de telles décisions et de garantir que le Commissariat dispose des ressources dont il a besoin pour mettre en œuvre tout changement qui est proposé.

[Français]

**Patrick Bonin:** La commissaire a dit, devant ce comité, que plusieurs agents du Parlement, dont elle-même, doivent demander du financement par l'entremise d'un portefeuille ministériel, ce qui, selon elle, compromet leur indépendance. Elle nous a invités à penser à un nouveau mode de financement, comme celui de la Nouvelle-Zélande, qui serait totalement indépendant et qui ne serait pas soumis à l'idéologie du jour, aux changements d'humeur ou aux relations interpersonnelles.

Quelle est votre opinion sur cette proposition, qui semble intéressante sur le plan de l'indépendance?

**Brian Gear:** Je sais que c'est un thème récurrent chez tous les agents du Parlement.

[Traduction]

J'ai assurément entendu tous les agents du Parlement dire que c'est important. Ils estiment que c'est important pour leur indépendance.

[Français]

**Patrick Bonin:** Je suis désolé, mais je ne parle pas des autres agents du Parlement. Je parle très précisément de la commissaire au lobbying. Parlons de son cas à elle.

[Traduction]

**Brian Gear:** Je sais que la commissaire au lobbying est du même avis et qu'elle a certaines préoccupations quant à l'incidence que cela a sur son indépendance.

Le système actuel tient bel et bien compte des demandes présentées par les agents du Parlement et les examine très attentivement, puis des décisions sont prises en conséquence.

[Français]

**Patrick Bonin:** Je sais comment c'est fait, mais je veux connaître votre opinion sur l'idée d'accroître l'indépendance liée au financement qu'elle obtient. Est-ce que vous pensez que c'est une bonne idée ou non? Est-ce que cette indépendance aiderait à rétablir la confiance?

[Traduction]

**Brian Gear:** Il ne m'appartient pas vraiment, monsieur, d'exprimer une opinion au sujet du processus budgétaire et de la façon dont le financement accordé aux agents du Parlement est déterminé.

[Français]

**Patrick Bonin:** Vous n'avez donc pas d'opinion, d'accord.

J'ai appris qu'il n'y avait pas d'immunité pour la commissaire contre les poursuites civiles et pénales. Est-ce que vous êtes d'accord pour lui donner une immunité afin d'éviter ça?

[Traduction]

**Brian Gear:** Je sais que c'est l'une des recommandations que la commissaire a présentées. D'autres agents du Parlement bénéficient d'une immunité à certains égards, et cela devrait certainement être envisagé alors que nous cherchons à renouveler la Loi.

[Français]

**Le président:** Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes. Allez-y.

**Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur Ross et monsieur Gear, de vos témoignages.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a-t-il effectué une analyse des recommandations et des modifications proposées par la commissaire au lobbying?

**Brian Gear:** Nous effectuons actuellement cette analyse, et elle est toujours en cours.

**Michael Cooper:** L'examen doit avoir lieu à un moment donné durant l'automne. Est-ce toujours ce qui est prévu, c'est-à-dire commencer...

**Brian Gear:** Parlez-vous de l'examen réglementaire?

**Michael Cooper:** Oui, celui du SCT.

**Brian Gear:** Comme je l'ai dit, nous avions initialement prévu d'effectuer un examen des règlements, et nous l'avons annoncé dans le cadre de l'examen du fardeau administratif de 60 jours, au début de septembre 2025. Je crois que, quelques semaines plus tard, le Comité a adopté la motion visant à commencer l'examen législatif de la Loi; nous avons donc suspendu l'examen réglementaire jusqu'à ce que nous ayons terminé cet examen et avons pris certaines décisions quant à la nécessité d'apporter des changements à la Loi ou aux règlements à la suite de cet examen.

• (1610)

**Michael Cooper:** Avez-vous un échéancier prévu pour l'achèvement de l'examen?

**Brian Gear:** Je n'ai pas d'échéancier à l'heure actuelle.

**Michael Cooper:** Pourquoi était-il nécessaire de suspendre le début de l'examen jusqu'à ce que le Comité fasse ce travail? Pourquoi ne pas faire les deux en même temps?

**Brian Gear:** Je crois qu'il est important de ne pas trop avancer dans le cadre de l'examen des modifications réglementaires alors que nous ne savions pas exactement ce qui ressortirait de cet examen.

Nous avons certainement hâte de savoir ce que le Comité souhaite proposer puis nous allons laisser au gouvernement le soin de décider de la façon dont il veut donner suite à ces recommandations.

**Michael Cooper:** À mon avis, des modifications sont nécessaires pour renforcer la Loi. Depuis des années, la commissaire au lobbying fait état des lacunes comblées en matière de transparence. Il semble que plus cette situation perdure, plus le gouvernement tardera à apporter à la Loi des changements qui sont, en toute honnêteté, nécessaires à sa mise à jour, laquelle, comme vous l'avez souligné, date maintenant de près de 20 ans. Les choses ont beaucoup changé depuis.

Pour ce qui est du fardeau administratif imposé aux personnes qui s'inscrivent comme lobbyistes, la commissaire a un point de vue très différent, dans la mesure où elle souligne qu'il faut 20 minutes pour remplir le formulaire et cinq minutes pour le soumettre. Il faut peut-être plus de temps. Le processus est peut-être plus lourd que cela.

Quand on pense, par exemple, aux enregistrements, le pourcentage d'enregistrements tardifs est plutôt faible, ce qui indiquerait qu'il n'est pas si difficile pour les lobbyistes de s'enregistrer conformément à la Loi. Est-ce exact?

**Brian Gear:** Je sais que la commissaire a exprimé son point de vue au sujet du temps nécessaire pour effectuer une démarche précise, à savoir la production d'un rapport précis, et je crois qu'elle a indiqué à maintes reprises que cela ne prendrait que quelques minutes.

Ce qu'il faut noter, toutefois, si nous envisageons d'apporter des modifications à la Loi, c'est que certaines des modifications proposées par la commissaire élargiraient la portée non seulement des obligations imposées aux lobbyistes eux-mêmes, mais également de celles qui seraient imposées au bassin de titulaires d'une charge publique désignés, à l'égard des renseignements qui doivent être déclarés, etc. Il serait donc important d'examiner les répercussions cumulatives de toute modification que nous déciderons d'apporter sur tous les membres du bassin de lobbyistes, y compris les propriétaires de petites entreprises, les dirigeants, les bénévoles d'associations, etc.

**Michael Cooper:** Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Cooper.

Monsieur Chang, vous disposez de cinq minutes.

Allez-y, monsieur.

**Wade Chang (Burnaby Central, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci aux fonctionnaires de leur présence ici.

Comment le régime canadien de lobbying se compare-t-il à ceux des autres grandes démocraties en ce qui concerne la transparence, la surveillance et les exigences administratives?

**Brian Gear:** Comme je l'ai dit, je suis heureux que l'OCDE ait bien voulu comparaître devant le Comité et faire part de ses observations dans le cadre de son étude sur le régime d'intégrité du Canada. Je suis heureux qu'elle ait pu formuler des commentaires précis au sujet de la Loi sur le lobbying et du régime des lobbyistes en place; elle a alors indiqué que nous nous comparons relativement bien aux autres administrations qu'elle a étudiées partout dans le monde.

Nous disposons d'un régime très exhaustif qui comprend des lobbyistes salariés et des lobbyistes-conseils. Nous imposons des peines sévères en cas de manquements à la Loi, notamment des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 200 000 \$ ou à deux ans d'emprisonnement, par exemple. Des peines très sévères sont imposées dans le cas d'infractions. Nous avons des obligations postérieures à l'emploi très rigoureuses qui sont intégrées à la Loi afin que les titulaires d'une charge publique ne se servent pas du poste qu'ils ont occupé pour accéder à des possibilités de carrière après avoir occupé un poste dans la fonction publique.

Dans l'ensemble, le Canada est reconnu partout dans le monde comme un chef de file. Y a-t-il place à l'amélioration? Absolument. Comme M. Cooper l'a souligné, la Loi n'a pas été modifiée depuis presque 20 ans. Il y a certainement une possibilité de l'examiner et d'envisager une manière de la moderniser, mais dans l'ensemble, je crois qu'elle est reconnue partout dans le monde comme étant un régime assez solide.

• (1615)

**Wade Chang:** Certains craignent que les propositions ou les interprétations récentes n'aient peut-être pas fait l'objet d'une longue consultation avec les parties prenantes. D'après ce que vous savez, quelles participations des parties prenantes ont influé sur les recommandations de la commissaire, et quel rôle le Conseil du Trésor a-t-il joué, éventuellement, dans ces discussions?

**Brian Gear:** Je vais d'abord répondre à la dernière partie de votre question.

Encore une fois, notre rôle est relativement restreint. On nous demande d'agir chaque fois que le ministre intervient. Nous n'avons pas énormément d'expérience de première ligne à cet égard ou d'interaction avec les différentes parties prenantes, donc nous n'avons pas énormément de choses à ajouter au processus.

En ce qui concerne les consultations que la commissaire a tenues elle-même, il faudrait directement lui demander ce qui a été fait et poser la question à son bureau également.

**Wade Chang:** Quelle est l'importance de la prévisibilité et de la certitude réglementaire pour les organisations qui doivent respecter cette loi? Comment doivent-elles tenir compte des réformes recommandées par le Comité?

**Brian Gear:** Je suis sûr que n'importe quelle entreprise vous dirait que la certitude réglementaire est essentielle, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Elles se plaignent surtout de la lourdeur administrative, réglementaire et gouvernementale en général, donc si nous pouvons faire quoi que ce soit de façon à simplifier et stabiliser le régime pour la population, ce serait très utile.

**Wade Chang:** La Loi sur le lobbying cherche à promouvoir la transparence, et non pas à décourager la collaboration avec le gouvernement. Comment le Parlement peut-il s'assurer que les réformes ne créent pas involontairement des barrières à la participation à des discussions portant sur les politiques publiques?

**Peter Ross (directeur, Politiques, planification et liaison, Secteur des priorités et planification, Secrétariat du Conseil du Trésor):** Pour cela, il est très important de tenir compte de la façon dont la Loi peut s'appliquer à différents groupes. Certes, nous voulons nous assurer qu'il y a de la transparence, mais en même temps, il est très important de tenir compte du fait qu'elle peut s'appliquer à bon nombre de types différents d'organisations. Elle s'applique aux lobbyistes-conseils, qui sont des professionnels travaillant à temps plein, mais aussi aux grandes sociétés ayant des lobbyistes internes, ou elle peut s'appliquer aux petites entreprises ou aux organisations à but non lucratif, comme les organisations sportives et ainsi de suite. Il faut tenir compte de tous ces éléments, et réfléchir à l'équilibre approprié entre l'accessibilité, la transparence et le fardeau placé sur les organisations.

**Wade Chang:** Merci beaucoup.

**Le président:** Merci, monsieur Chang.

[Français]

Monsieur Hardy, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Gabriel Hardy:** J'aimerais revenir sur la réponse que vous venez de donner, monsieur Ross.

Vous venez de dire qu'on doit se concentrer sur le fardeau administratif, qui peut être plus difficile à porter pour une petite entreprise ou pour des bénévoles que pour une grande entreprise. Cependant, pourquoi est-ce qu'on regarde le fardeau si l'objectif est le même, en fin de compte?

Si quelqu'un fait du lobbying auprès des décideurs et que l'objectif est le même, c'est-à-dire obtenir des subventions gouvernementales ou faire changer des décisions publiques, peu importe qui c'est, il devrait faire face aux mêmes structures administratives. N'êtes-vous pas d'accord?

**Peter Ross:** Merci, monsieur Hardy. C'est une très bonne question.

En effet, il y a des circonstances où les mêmes règles sont nécessaires pour tout le monde. Même dans tous les différents régimes qu'il y a partout au pays, on voit qu'il y a encore des exceptions ou des exclusions dans des circonstances particulières.

• (1620)

[Traduction]

Dans le cas de la Colombie-Britannique, qui est souvent vue comme un chef de file à cet égard, des exceptions s'appliquent aux petites organisations ayant six employés ou moins. Elles ne suivent pas nécessairement les mêmes règles qu'une organisation ayant des centaines, voire des milliers d'employés. C'est le genre de choses qu'il faut prendre en considération. Ils le font à temps plein, plutôt que de participer...

[Français]

**Gabriel Hardy:** Je suppose que nous sommes d'accord sur le fait que, si une personne fait ça à temps plein ou à temps partiel, qu'elle soit payée ou non, si l'objectif ultime est de faire changer des décisions publiques en faisant du lobbying, elle doit être soumise aux mêmes règles. Que je sois riche ou pauvre, si je roule à 200 kilo-

mètres à l'heure sur l'autoroute, je vais me faire arrêter et je vais subir les mêmes conséquences que tout le monde.

Tantôt, on parlait justement des conséquences qui s'appliquent à ceux qui enfreignent la loi. Vous avez parlé d'une amende de 250 000 \$ et même d'une peine d'emprisonnement. Qui va devoir appliquer ces règles? La commissaire au lobbying a-t-elle le droit de dire à quelqu'un qu'il a fait une erreur et qu'il doit en subir les conséquences? A-t-elle le pouvoir de le faire?

Je vous inviterais tous les deux à répondre à ma question.

[Traduction]

**Brian Gear:** Il me semble que la commissaire en a parlé. Voici comment les choses se passent actuellement: si la commissaire a des raisons de soupçonner que la Loi a été enfreinte, elle fait appel à la police, généralement la GRC.

[Français]

**Gabriel Hardy:** La commissaire n'a donc pas le pouvoir de le faire. En fait, ma question était un peu bizarre, parce que je savais déjà la réponse.

Cependant, la question que je voulais poser est la suivante: combien de fois est-il arrivé qu'un lobbyiste qui ne respecte pas la loi fasse de la prison ou reçoive une amende?

Quand la GRC est venue témoigner ici la dernière fois, on nous a dit à plusieurs reprises que ça n'aboutissait pas, finalement, malgré l'existence de cas très médiatisés et très évidents.

[Traduction]

**Brian Gear:** De ce que j'ai compris, deux ou trois accusations ont été portées, ces quelques dernières années. Je n'ai pas les dates spécifiques. Je sais qu'une personne a été reconnue coupable de l'infraction. Je ne dirai pas qu'elle a nécessairement fait de la prison. Je ne me souviens pas exactement de la manière dont les choses se sont terminées, mais je dirais tout de même que la menace de subir ces sanctions pénales a effectivement un effet considérable, dans la mesure où cela dissuade les gens et les encourage à respecter la Loi.

[Français]

**Gabriel Hardy:** Si la commissaire avait plus de pouvoir, pensez-vous qu'elle serait en mesure d'appliquer elle-même des sanctions, ce qui freinerait plus rapidement les gens?

La commissaire a-t-elle assez de pouvoir?

[Traduction]

**Brian Gear:** Je sais que la commissaire a mentionné l'idée d'élaborer plus de mesures afin de garantir et d'encourager la conformité, y compris des choses comme des sanctions administratives pénales et des interdictions temporaires de lobbying.

Je pense qu'il vaut la peine d'envisager différentes options pour mettre plus d'outils à sa disposition, de façon à encourager la conformité au sein de la communauté des lobbyistes. Je ne suis pas certain qu'il y ait un grand problème de non-conformité, à l'heure actuelle, et si la commissaire a mentionné que cela la préoccupait. Elle a fait un excellent travail avec son bureau en collaborant avec les titulaires d'une charge publique pour garantir la conformité au moyen de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la prestation de conseils.

[Français]

**Gabriel Hardy:** Qu'est-ce que le ministre en pense?

**Le président:** Monsieur Hardy, les cinq minutes sont écoulées. Je suis désolé.

[Traduction]

M. Gear a conclu sa réponse en cinq minutes.

Madame Chagger, vous avez cinq minutes. Allez-y.

**L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Ross et monsieur Gear, d'être ici aujourd'hui et de fournir ces points de vue.

Je vais m'appuyer sur certaines des questions qui ont été posées et me référer aux recommandations 17 et 21.

Il semble que la commissaire au lobbying cherche à obtenir certains pouvoirs normalement associés à d'autres agents du Parlement. Cependant, de ce que j'ai compris, la plupart des agents du Parlement travaillent principalement avec le gouvernement fédéral et les titulaires de charge publique désignés, alors que le rôle de la commissaire est, en quelque sorte, plus généralement orienté vers le public.

En gardant cela à l'esprit, pourriez-vous davantage expliquer ce que ces deux recommandations signifieraient, en pratique, et à quelles considérations le Comité doit réfléchir?

**Brian Gear:** Malheureusement, vous n'avez invité aucun avocat ici aujourd'hui, donc nous ne pouvons pas fournir tous les détails concernant les différents arguments juridiques ou les différentes considérations juridiques possibles.

Il convient de noter que d'autres agents du Parlement ont une immunité, à l'heure actuelle, en ce qui concerne des cas différents, et que de nombreux agents du Parlement travaillent plus avec le gouvernement que le public. Nous nous sommes penchés sur la question à l'interne, et avons tenté de comprendre la raison pour laquelle l'immunité n'a pas été incluse dans la Loi, lorsqu'elle a été présentée en 2008, donc nous souhaitons, encore une fois, nous pencher sur la question et l'étudier.

En ce qui concerne les mesures de conformité, comme je viens de le mentionner, je sais que la commissaire a dit qu'elle voulait qu'il y ait plus de flexibilité dans les outils, afin d'encourager la conformité, y compris les sanctions administratives pécuniaires. Il convient également de mettre en place un certain nombre d'aspects juridiques, ou d'en tenir compte, lorsqu'on réfléchit à ces outils supplémentaires, pour éviter qu'ils ne deviennent des mesures punitives et que leur seul objectif ne soit d'encourager la conformité. Ce genre d'analyse pourrait être fait si l'on envisageait de lui fournir ces outils supplémentaires.

• (1625)

**L'hon. Bardish Chagger:** Je vous remercie de ces points de vue et de cette information. J'ai hâte que plus de personnes comparaissent dans le cadre de cette étude, pour que nous fournissions les points de vue que vous recherchez.

Sur ce, monsieur le président, je propose de reprendre le débat sur la motion présentée par Leslie Church, le 13 avril.

**Le président:** D'accord. Rappelez-moi juste de quelle motion il s'agit.

**L'hon. Bardish Chagger:** C'était au sujet de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Le président:** Laquelle?

**L'hon. Bardish Chagger:** L'étude concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Le président:** D'accord.

Je vais vous demander de ne pas quitter vos sièges, si cela ne vous dérange pas, et nous verrons où cela nous mène. Je vais demander quelques conseils à la greffière.

Il s'agit d'une motion dilatoire, donc nous devons procéder à un vote sur la motion présentée par Mme Chagger, afin de reprendre le débat du 13 avril portant sur la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Est-ce que tout le monde est d'accord?

**Michael Barrett:** Je n'ai pas la motion sous les yeux, donc je la chercherai lorsque vous procéderez à l'appel.

**Le président:** Madame la greffière, veuillez simplement nous lire la motion, car je veux que tous les membres comprennent exactement ce sur quoi elle porte.

En fait, c'était un avis de motion.

**La greffière du Comité (Nancy Vohl):** Elle a été proposée le 13 avril.

**Le président:** Pourriez-vous expliquer au Comité ce sur quoi nous votons?

**La greffière:** La motion a été proposée, débattue et reportée le 13 avril. Elle se lit comme suit:

Que, compte tenu de la nécessité de veiller à ce que les activités gouvernementales restent modernes, sûres et efficaces pour permettre à la population canadienne de bénéficier de services publics performants et innovants, et compte tenu de l'évolution rapide des technologies numériques et de leurs implications pour la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 108(3)h du Règlement, le Comité entreprenne une étude [...]

[Français]

**Patrick Bonin:** Monsieur le président, les interprètes n'ont pas reçu le texte de la motion. C'est ce qu'on m'a dit; je ne suis que le messager.

**La greffière:** Je le leur ai envoyé, mais je peux l'envoyer de nouveau.

**Le président:** Je préfère que les interprètes puissent voir ce dont nous parlons.

Nous allons suspendre la séance pour une minute.

[Traduction]

**L'hon. Bardish Chagger:** Pourrions-nous laisser partir les témoins? De toute façon, j'avais la dernière série de questions.

**Le président:** Monsieur Ross et monsieur Gear, je vais vous laisser partir. Au nom du Comité, je tiens à vous remercier d'être ici et d'avoir participé à l'étude, aujourd'hui.

Je vais suspendre la séance pour une minute, afin de m'assurer que les interprètes ont une copie du sujet de notre débat.

• (1625)

(Pause)

• (1635)

**Le président:** Nous sommes de retour.

En ce qui concerne la motion présentée par Mme Chagger pour reprendre le débat concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels, dans l'intérêt des députés, nous avons distribué la motion dans les deux langues. Elle a fait l'objet d'un avis le 27 mars et a été proposée le 13 avril. C'est juste pour que les choses soient claires.

Je vais demander que l'on vote sur la reprise du débat et demander à madame la greffière de procéder à l'appel.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

**Le président:** Nous reprenons le débat sur la motion.

Je ne vois aucune main levée.

**L'hon. Bardish Chagger:** Puis-je en parler?

**Le président:** Oui, madame Chagger. Allez-y.

**L'hon. Bardish Chagger:** Ces discussions sont intéressantes, et je suis ravie de faire partie du Comité.

Je crois, surtout après avoir entendu les représentants du Conseil du Trésor, que nous devons revoir et mettre à jour certaines des lois dont le Comité est responsable. En ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels, je crois que la dernière fois que le Comité l'a examiné à fond, c'était il y a presque 10 ans, bien avant l'essor de l'IA et des autres technologies modernes qui déterminent de manière fondamentale la manière dont les renseignements personnels sont recueillis et utilisés, aujourd'hui.

J'ai noté que nous étions censés nous occuper des travaux du Comité, pendant la deuxième heure, et il semble que ce ne soit pas le travail qui manque. Si nous arrivons à accélérer un peu les choses, pour convoquer des témoins et poursuivre nos études, je n'ai aucun problème à parler des travaux du Comité. Toutefois, je pense que nous sommes bien conscients du travail qui nous attend.

Nous devons aussi savoir qui doit encore comparaître pour discuter de la Loi sur le lobbying et qui ne viendra pas. Monsieur le président, je sais que le Comité a suggéré plusieurs témoins. Peut-être que nous pourrions faire le point pour savoir qui a répondu et qui n'a pas répondu, pour déterminer combien de réunions supplémentaires seront encore nécessaires. Nous pourrions ensuite faire une autre étude.

Je suis convaincue que nous pouvons mener deux ou trois études en même temps. Je sais que le Conseil du Trésor a lancé son examen de la loi, et avec l'engagement de notre gouvernement à moderniser ses activités, nous croyons qu'il est essentiel que les membres du Comité reçoivent des informations détaillées sur la Loi sur la protection des renseignements personnels. Cela devrait inclure les commentaires des fonctionnaires du Conseil du Trésor, du commissaire à la vie privée, des fonctionnaires des ministères concernés et d'autres commissaires, et je suis disposée à en discuter.

Je crois que nous pouvons nous en occuper rapidement. Peut-être que nous pourrions suggérer des témoins pour que le président puisse faire avancer les travaux du Comité en discutant longuement de questions qui sont pertinentes non seulement pour notre travail, mais aussi pour les Canadiens.

Sur ce, je tiens à dire que je suis ravie de voir tous les membres du Comité appuyer la reprise du débat; j'ai hâte de le voir progresser rapidement.

**Le président:** Merci, madame Chagger.

L'objectif des travaux du Comité, ce soir, est d'informer les membres de l'état d'avancement de l'étude sur la Loi sur le lobbying, donc quand nous serons rendus là, nous nous ferons un plaisir d'en informer les membres du Comité.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole.

**Patrick Bonin:** Merci, monsieur le président.

J'ai deux commentaires pour mon honorable collègue.

D'abord, madame Chagger, je ne sais pas si vous voulez que nous abordions tout de suite cette étude, mais, parmi les priorités du Comité, il y a le rapport que nous avons reçu concernant notre étude sur l'intelligence artificielle. Il est important que nous terminions ce travail avant de passer à une grosse étude. Vous semblez d'accord. C'est bien.

Ensuite, si ma compréhension est bonne, le libellé de la motion d'étude que vous proposez mentionne actuellement « au plus dix réunions ». Dix réunions, c'est énorme. Je comprends que c'est un dossier important, mais, si nous consacrons 10 réunions à chacun des nombreux dossiers importants que ce comité a à gérer, ça va nous prendre énormément de temps.

Est-ce que vous accepteriez de réduire un peu le nombre de réunions?

• (1640)

[Traduction]

**Le président:** Madame Chagger, la question s'adresse à vous; je vous invite à y répondre.

**L'hon. Bardish Chagger:** Merci, monsieur le président.

Pour en revenir à ce que vous avez dit, monsieur le président, je n'étais pas au courant de cette mise à jour. Si j'avais su que c'était la mise à jour que nous faisons, j'aurais probablement adopté une approche différente. La prochaine fois, si vous avez décidé des sujets que vous aimeriez aborder, veuillez, s'il vous plaît, m'en faire part.

Monsieur Bonin, selon la motion, c'est « au plus »; il y avait donc au plus 10 réunions. Je n'ai pas d'objection à avoir moins de réunions. Je n'ai pas parlé avec mes collègues, mais si nous pouvons utiliser notre temps de manière plus efficace pour faire comparaître des témoins, alors nous pourrions au moins entreprendre une partie du travail qui nous a été confié. Même en ce qui concerne les ébauches de rapports que nous devons examiner et soumettre, nous pourrions peut-être en présenter quelques-uns et agir.

Je suis tout à fait disposée à tenir moins de 10 réunions. Je veux seulement que le travail soit fait. C'est pour cela que je suis ici.

**Le président:** Merci.

Monsieur Bonin, allez-y.

[Français]

**Patrick Bonin:** Je propose donc un amendement à votre motion, madame Chagger, afin que nous consacrons au plus six réunions à cette étude.

[Traduction]

**Le président:** Madame Chagger, vous avez la parole pour discuter de l'amendement.

**L'hon. Bardish Chagger:** Monsieur le président, je n'ai pas d'objection à l'amendement, et j'ai confiance dans le travail que vous faites. J'ai hâte d'entendre les autres commentaires, mais, à mon avis, cela dépendra des témoins qui seront proposés et de la question de savoir s'ils doivent comparaître seuls ou si nous pouvons avoir des groupes de témoins. Nous pourrions peut-être faire cela, mais je suis convaincue que vous et la greffière pourrez déterminer combien de réunions seront nécessaires.

C'est pourquoi je crois que la motion — je ne veux pas mettre des mots dans la bouche de Mme Church — a été présentée de cette façon. Je sais qu'il est parfois difficile d'obtenir l'horaire des témoins, et ainsi de suite, mais cela dépend de qui il s'agit. C'est pour cela que je le dis. Si nous avons besoin de tout ce temps-là, alors prenons-le. Si nous n'avons pas besoin de tout ce temps et que nous pouvons faire ce que nous avons à faire en deux ou trois réunions seulement, ce serait agréable.

Je crois qu'il faut prendre cet examen au sérieux. Plus d'une décennie s'est écoulée, et le monde a beaucoup changé depuis.

**Le président:** Merci, madame Chagger.

Nous sommes tous habitués au processus. Nous savons comment cela fonctionne. Les membres soumettent leurs listes, et nous essayons d'accommoder tous les partis en convoquant leurs témoins.

Il y a eu une discussion à ce sujet au début de la session, et les membres du Comité préféraient qu'il n'y ait pas plus de deux témoins par heure, et non pas trois, quatre ou cinq, parce que l'on avait l'impression, à ce moment-là — et la majorité des membres étaient d'accord —, qu'il était plus facile de poser des questions s'il y en avait seulement deux.

Évidemment, il y a eu des exceptions. Certaines personnes proposent trois témoins, donc nous les inscrivons au groupe de témoins à titre de référence, mais, en général, nous avons deux témoins par heure. C'est notre objectif et c'est l'objectif de la greffière.

Madame Church, allez-y.

**Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.):** Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne l'amendement, j'allais proposer un amendement favorable et demander que nous n'ayons peut-être pas plus de huit réunions.

**Le président:** Ce n'est pas un amendement favorable. C'est un sous-amendement, si vous choisissez de procéder de cette manière.

**Leslie Church:** Eh bien, je propose...

**Le président:** Le sous-amendement propose huit réunions. Est-ce bien cela?

**Leslie Church:** Oui, le sous-amendement propose de tenir huit réunions.

J'apprécie vraiment les commentaires de ma collègue sur le fait que nous devons gérer les travaux du Comité et essayer de finaliser certains des rapports sur lesquels nous travaillons présentement.

En ce qui concerne la protection de la vie privée, pour commencer, nous respectons tout à fait le mandat du Comité. Comme ma collègue l'a dit, cela fait déjà une dizaine d'années, voire plus, que nous aurions dû mettre à jour cette loi très technique et importante. Je sais que le Secrétariat du Conseil du Trésor a commencé son examen de la Loi sur la protection de la vie privée, c'est donc pour

le Comité une occasion d'avoir son mot à dire sur le travail que fait le gouvernement dans ce dossier. Je crois que c'est le bon moment.

Compte tenu de tout cela, à mon avis, vous verrez qu'il y a une forte demande pour que des gens comparaissent devant le Comité, afin que nous puissions bénéficier de leur expertise relative à cette loi et, ainsi, présenter un rapport solide et des commentaires pertinents, y compris de la part des commissaires eux-mêmes, qui ne sont que la pointe de l'iceberg dans ce dossier.

Je sais que cela ne se fera pas en un mois, avant le congé estival, mais je crois que nous devrions prévoir un peu plus de temps pour cela dans notre calendrier de réunions, si nous voulons être réalistes quant au type de contribution que nous souhaitons apporter.

• (1645)

**Le président:** Merci, madame Church.

[Français]

Je me suis trompé dans mon interprétation, monsieur Bonin. Si vous êtes d'accord pour modifier votre amendement de sorte qu'il propose au plus huit réunions, un sous-amendement ne sera pas nécessaire et nous pourrions passer au vote là-dessus.

**Patrick Bonin:** Je suis d'accord.

**Le président:** D'accord.

[Traduction]

Nous débattons encore de l'amendement visant à modifier la motion pour que l'on tienne huit réunions, et ce n'est pas un sous-amendement. Y a-t-il d'autres discussions à ce sujet? Non.

Est-ce que tous les membres sont en faveur de l'amendement?

(L'amendement est adopté. [Voir le Procès-verbal])

**Le président:** Nous allons maintenant passer à la motion principale modifiée.

Y a-t-il un consensus au sujet de la motion principale?

Allez-y.

**L'hon. Bardish Chagger:** Je suis nouvelle, donc j'ai apprécié les informations que vous avez données au début de la réunion. Merci de m'en avoir fait part et, à tout le moins, de m'avoir mis au parfum.

Je crois que nous allons dans la bonne direction. Ce serait bien de savoir quels témoins ont été convoqués et quels témoins nous ont répondu. C'est une information que je n'ai pas en ce qui concerne la Loi sur le lobbying; si j'ai bien compris, vous allez maintenant nous fournir une mise à jour.

J'aimerais consigner cette demande aux fins du compte rendu, s'il vous plaît.

**Le président:** Madame la greffière, vous pourriez peut-être expliquer à Mme Chagger le processus que l'on suit, quand chaque parti présente des témoins, ainsi que le déroulement normal des choses, pour qu'elle soit au courant du travail que vous faites avec les analystes pour convoquer des témoins devant notre comité, et de la manière dont la liste de témoins est déposée et adoptée. Voulez-vous nous faire une mise à jour?

[Français]

**La greffière:** Oui, absolument.

Nous travaillons ensemble à ce comité depuis quelques années, donc nous avons une bonne relation de travail qui nous permet d'être efficaces. Nous avons pris l'habitude de dresser une liste de témoins une fois que les membres nous ont envoyé leurs listes. Par la suite, les analystes, le président et moi-même suggérons un plan de travail, que nous distribuons. Les députés qui étaient membres à l'époque ont reçu le plan de travail. Ce plan n'est pas coulé dans le béton. Une fois qu'il est distribué, si les membres ont des commentaires à faire, nous leur demandons de les faire le plus tôt possible. Sinon, nous allons de l'avant.

Évidemment, le plan va changer en fonction de la disponibilité des témoins. Parfois, il peut arriver que des témoins ne soient pas disponibles à certaines dates et que nous changions l'ordre des comparutions, mais nous essayons le plus possible de suivre le plan. Ainsi, la représentation de tous les partis est proportionnelle. De plus, nous essayons de regrouper les témoins par sujet ou par type de témoins pour avoir des discussions plus productives. Le plan de travail est donc distribué à l'avance.

Régulièrement, après les réunions, de manière plus informelle, je vais aller voir les députés et les employés pour leur donner des mises à jour concernant les témoins que j'ai invités parmi ceux proposés par leurs partis respectifs, ceux qui sont plus difficiles à joindre et ceux qui viendront dans les prochains jours.

Tout ça avait déjà été fait. La plupart des députés qui siégeaient au Comité avant le mois d'avril ont eu une mise à jour à l'époque. Nous avons dû annuler la comparution de certains témoins pour l'étude sur le lobbying, parce qu'il y a eu un débat et le Comité a pris une direction différente. Nous avons donc repris là où nous en étions avant le débat, tout simplement.

• (1650)

**Le président:** D'accord. Merci, madame la greffière.

[Traduction]

Nous essayons d'entendre le plus de témoins possible, mais, comme on dit, on a beau mener un cheval à l'eau, on ne peut pas l'obliger à boire. Si des témoins décident de ne pas comparaître devant le Comité, et bien, ils ne comparaissent pas, et nous nous arrangerons en conséquence.

Nous discutons de la motion principale modifiée. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Barrett veut discuter de la motion principale modifiée.

**Michael Barrett:** Les témoins proposés sont le président du Conseil du Trésor, le commissaire à la protection de la vie privée, le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta et « tout autre témoin que le Comité juge pertinent », donc, c'est bien. En ce qui concerne la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, à moins qu'il soit impératif de la convoquer elle, en particulier, je me demande si nous ne devrions pas inviter tous les commissaires provinciaux et territoriaux — à moins qu'il y ait une synergie particulière dont nous souhaitons tirer parti. Si c'est le cas, tant mieux. Sinon, j'amenderais la motion pour ajouter au point c) « tous les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée provinciaux et territoriaux » et pour supprimer la mention « de l'Alberta ». Je vais m'en remettre au président et à la greffière pour ce qui est du temps imparti, parce que nous sommes maintenant rendus à 26 heures.

**Le président:** C'est 26 heures.

**Michael Barrett:** Je ne sais pas si nous pouvons accueillir tous ces témoins.

**Le président:** Oui.

**Michael Barrett:** Cela dépendrait de leur disponibilité pendant notre étude, mais nous pourrions convoquer la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, comme demandé, et nous pourrions aussi nous appuyer sur l'expérience des autres commissaires.

**Le président:** M. Barrett propose un amendement assez simple au point c). Il souhaite convoquer tous les commissaires à la protection de la vie privée. Je présume que chaque province et territoire a son propre commissaire à la protection de la vie privée. Cela voudrait dire que 13 commissaires comparaitraient devant le Comité, mais pas pendant deux heures chacun. Je suggérerais de procéder par groupe. Habituellement, nous formons des groupes de deux.

**L'hon. Bardish Chagger:** Est-ce deux à la fois?

**Le président:** C'est deux à la fois.

**L'hon. Bardish Chagger:** Et c'est là que votre réunion tombe à l'eau.

**Le président:** Il y aura beaucoup d'autres réunions, mais si l'amendement est adopté, nous allons revenir avec un plan pour le faire. Peut-être que cela devra être trois témoins à la fois. C'est à vous de décider de la façon de procéder.

L'amendement de M. Barrett vise à convoquer les commissaires de toutes les provinces et de tous les territoires. Êtes-vous d'accord avec cela?

**Leslie Church:** Nous sommes d'accord.

La raison en est que, l'an dernier, l'Alberta a étudié de manière approfondie la question de la protection de la vie privée. C'est la première province depuis longtemps à faire une telle étude, et elle l'a fait récemment. C'est pourquoi nous croyons que la commissaire pourra nous donner les informations les plus précieuses. Nous sommes certainement disposés à entendre d'autres commissaires.

C'est une très bonne idée de suggérer d'être flexibles quant au nombre de témoins que nous recevrons pendant une heure.

**Le président:** D'accord. Je vais donc considérer cela comme une directive du Comité, et la greffière aussi.

**Michael Barrett:** Nous sommes flexibles.

**Le président:** Nous discutons de l'amendement de M. Barrett.

[Français]

Sommes-nous tous en accord là-dessus?

[Traduction]

**L'hon. Bardish Chagger:** Puis-je demander une précision?

**Le président:** M. Barrett propose d'amender le point c) pour inclure les commissaires à la protection de la vie privée de toutes les provinces et de tous les territoires.

**L'hon. Bardish Chagger:** Il veut retirer « de l'Alberta ». Je crois qu'il est important de préciser qu'il s'agit de l'Alberta. C'est tout.

**Le président:** « Tous » veut dire tous. Cela n'exclut pas l'Alberta. Selon mon interprétation, « tous » inclut l'Alberta.

**L'hon. Bardish Chagger:** Nous devrions préciser qu'il s'agit de l'Alberta, car c'est la seule province concernée, à l'heure actuelle. C'est ce que je veux dire.

**Le président:** D'accord. Nous pouvons dire « l'Alberta et toutes les autres provinces ». C'est la même chose.

**Michael Barrett:** L'Alberta va se sentir spéciale.

• (1655)

**Le président:** Oui.

**Michael Barrett:** Je suis content pour elle.

**L'hon. Bardish Chagger:** Procédons ainsi.

**Michael Barrett:** Gardons cela tel quel.

[Français]

**Le président:** Madame Lapointe, vous avez la parole.

**Linda Lapointe:** Au point c), il est écrit: « le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, pendant deux heures ». Est-ce que ça veut dire que tout le monde comparaitrait pendant deux heures? Si nous essayons d'avoir trois témoins en même temps, je pense que la mention « pendant deux heures » est de trop. Nous pouvons les inviter tous les trois, mais, si nous n'enlevons pas les mots « pendant deux heures », est-ce que ça veut dire que nous aurons tout le monde pendant deux heures?

**Le président:** Selon ma compréhension, il s'agit d'inviter les trois témoins pour une heure chacun, pour chaque groupe de témoins.

**Linda Lapointe:** C'est ça, mais il faut juste modifier le point c).

**Le président:** Si tous les députés sont d'accord pour éliminer « pendant deux heures », nous pouvons le faire. Il est entendu entre nous que les trois témoins comparaitront chacun pendant une heure seulement, pour chaque groupe de témoins.

**Linda Lapointe:** Je pense que ce serait raisonnable, mais il faudrait enlever les mots « pendant deux heures », sinon nous allons être ici tout l'automne.

[Traduction]

**Le président:** D'accord.

Où en sommes-nous? Débattons-nous de l'amendement ou de la motion principale modifiée?

**La greffière:** Il me semble que tout le monde est d'accord.

**Le président:** D'accord. Il y a un accord.

**La greffière:** Je ne veux pas faire de supposition.

**Le président:** Je présume que l'amendement fait l'unanimité.

(L'amendement est adopté.)

**Le président:** Voulez-vous mentionner le Québec aussi, M. Hardy?

[Français]

Monsieur Bonin, voulez-vous que nous invitions le commissaire du Québec aussi? Moi, j'aimerais bien que nous invitions celui de l'Ontario aussi.

**Linda Lapointe:** Nous pourrions mentionner toutes les provinces et les territoires.

**Gabriel Hardy:** Oui.

[Traduction]

**Le président:** C'est parti. Nous allons voter sur la motion principale, en sachant tous où nous en sommes.

Y a-t-il un consensus sur la motion principale?

[Français]

**Patrick Bonin:** Monsieur le président, est-ce que vous pouvez juste clarifier les choses? Est-ce que c'est la même motion? Est-ce qu'on a gardé la mention de l'Alberta, mais on a enlevé les mots « pendant deux heures », ou est-ce qu'on parle maintenant de toutes les provinces et territoires plutôt que de l'Alberta seulement?

**Le président:** Mme Chagger veut que l'Alberta soit nommée. Nous allons mentionner tous les commissaires de chaque province et territoire. Selon ce que je comprends, tous les commissaires témoigneront pendant une heure seulement, et il y aura trois commissaires par groupe de témoins.

Est-ce que c'est clair?

**Patrick Bonin:** Je comprends bien la nécessité de nommer l'Alberta, selon la justification de ma collègue qui a présenté la motion initiale. Cependant, le Québec a aussi des particularités qui sont intéressantes pour ce comité. Alors, je ne vois pas pourquoi l'Alberta serait mentionnée, mais pas le Québec, par exemple.

**Le président:** Monsieur Bonin, à mon avis, on ne devrait pas mentionner l'une ou l'autre des provinces, mais c'est ce que Mme Chagger veut. Voilà où nous en sommes maintenant.

**Patrick Bonin:** D'accord.

**Le président:** Si vous voulez enlever la mention de l'Alberta et simplement mentionner tous les commissaires de toutes les provinces et territoires, vous pouvez proposer un amendement à cet effet.

**Patrick Bonin:** À défaut de voir ma collègue accepter d'enlever l'Alberta pour mentionner toutes les provinces et territoires, vous me voyez dans l'obligation de proposer que le Québec soit mentionné au même titre que l'Alberta, pour des raisons aussi pertinentes, selon moi. Je vous donne l'option. Ce serait plus simple de mentionner toutes les provinces et territoires.

**The Chair:** On peut mentionner chaque province et territoire dans la motion.

[Traduction]

Si nous voulons procéder ainsi, alors allons-y, profitons-en. On peut ainsi régler le problème et s'en occuper.

Je tiens à préciser que le point c) de la motion nommera toutes les provinces et tous les territoires. Êtes-vous d'accord? D'accord.

Maintenant que nous comprenons la motion, êtes-vous d'accord?

(La motion est adoptée.)

**Le président:** La motion est adoptée.

[Français]

**Linda Lapointe:** Cependant, nous n'aurons pas tout le monde pendant deux heures, n'est-ce pas?

**Le président:** Non, c'est entendu.

[Traduction]

Faisons le point.

Je souhaite faire le point avec le Comité en ce qui concerne la Loi sur le lobbying. J'ai discuté avec la greffière, et je vais lui demander de nous donner son avis sur la question.

Nous arrivons à la fin de notre liste de témoins pour la Loi sur le lobbying. Nous avons une réunion prévue lundi, et nous accueillons quatre témoins. La semaine prochaine, nous avons notre réunion sur la société Alto avec le ministre des Finances et nous recevons le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Cela nous amènera à la dernière semaine de travail. J'ai demandé à la greffière d'épuiser la liste des témoins pour la dernière semaine où nous devons siéger ici. Elle est en train de le faire.

La commissaire au lobbying nous a dit — et nous lui en avons donné l'occasion, au début — qu'elle est prête à revenir une fois que tous les témoins auront comparu. Elle nous a dit qu'elle aimerait profiter de l'été pour assimiler les informations fournies par les témoins et contenues dans les mémoires, pour revenir, ici, en septembre afin de conclure l'étude sur la Loi sur le lobbying en apportant des informations supplémentaires ou d'autres informations pertinentes. C'est là où nous en sommes en ce qui concerne la Loi sur le lobbying.

De plus, les analystes vont commencer à travailler en se fondant sur les informations que nous avons reçues sur la Loi sur le lobbying. Ils vont commencer à élaborer une ébauche de rapport, mais, encore une fois, ce travail ne sera pas terminé tant que nous n'aurons pas eu des nouvelles de la commissaire au lobbying. C'est là où nous en sommes avec la Loi sur le lobbying.

Quand nous reviendrons en septembre, je me suis engagé à m'occuper du rapport sur l'intelligence artificielle et du rapport sur l'accès à l'information. Comme vous le savez, les deux rapports contiennent des recommandations. Le nombre de recommandations varie d'un rapport à l'autre, mais ils contiennent tous deux des recommandations, je ne pense donc pas que l'un soit plus facile à traiter que l'autre. Nous allons prioriser le rapport sur l'intelligence artificielle, puis nous allons traiter du rapport sur l'accès à l'information.

J'aimerais que madame la greffière fasse le point sur l'état actuel de la liste de témoins pour l'étude sur la Loi sur le lobbying. Je pense avoir tout dit ce que j'avais à dire.

Madame la greffière, pourriez-vous dire au Comité où nous en sommes, s'il vous plaît?

• (1700)

[Français]

**La greffière:** Oui, absolument.

J'ai une copie de mon tableau concernant les témoins. J'invite les membres du Comité à venir me voir après la réunion s'ils veulent avoir des détails.

De notre côté, nous avons envoyé toutes les invitations aux témoins. La grande majorité d'entre eux ont accepté l'invitation et ont comparu devant le Comité ou vont le faire dans les jours à venir. Un petit nombre de personnes ont refusé l'invitation ou n'étaient pas disponibles au moment où nous les avons invitées. Encore une fois, c'était en mars et au début du mois d'avril. Certaines personnes n'étaient pas disponibles. Par exemple, pour des professeurs, des fois, la date proposée n'est pas un bon moment. Il reste quelques personnes que nous pourrions réinviter. Sinon, tous les autres témoins sur la liste ont été invités, et la grande majorité d'entre eux ont comparu.

[Traduction]

**Le président:** D'accord.

J'ai demandé à la greffière, pour notre dernière semaine ici, de communiquer avec les témoins qui n'ont pas encore comparu et de leur demander s'ils seraient prêts à comparaître, s'ils n'avaient pas pu le faire parce que le moment était mal choisi ou pour toute autre raison.

En ce qui concerne la Loi sur la protection de la vie privée et la motion qui vient d'être adoptée, compte tenu des circonstances qui seront les nôtres en septembre, je ne pense pas que ce sera fait avant un certain temps, et ce sera une fois que nous aurons terminé les rapports sur l'intelligence artificielle et sur l'accès à l'information.

Voilà où nous en sommes.

Allez-y, monsieur Barrett.

**Michael Barrett:** Monsieur le président, j'aimerais proposer une motion qui, selon moi, sera rapidement adoptée. Je propose ce qui suit :

Que, dans le cadre de son examen prévu par la loi de la Loi sur le lobbying, le Comité invite le président du Conseil du Trésor à comparaître devant lui pour une durée de une heure; et invite des représentants du Conseil du Trésor à comparaître devant lui pour une durée d'une heure.

**Le président:** Avez-vous transmis la motion à la greffière?

**La greffière:** Je le fais en ce moment même.

**Le président:** D'accord.

Vous l'avez fait dans les deux langues officielles.

[Français]

**Michael Barrett:** Il est possible que la version contenue dans le courriel de la greffière soit différente.

**La greffière:** Nous allons comparer les deux versions.

[Traduction]

**Michael Barrett:** Je m'attends à ce que la version que je viens de lire soit bien reçue.

**Le président:** M. Barrett propose une motion visant à convoquer le président du Conseil du Trésor et des fonctionnaires du Conseil du Trésor à comparaître pendant une heure dans le cadre de l'étude sur la Loi sur le lobbying.

Avez-vous nommé des fonctionnaires, dans votre motion?

**Michael Barrett:** Non.

**La greffière:** C'est ce que j'ai. Je ne sais pas si c'est exactement ce qu'il a dit.

• (1705)

**Le président:** La motion qui a été présentée aux membres du Comité se lit comme suit:

Que, dans le cadre de son examen prévu par la loi de la Loi sur le lobbying, le Comité invite le président du Conseil du Trésor à comparaître devant lui pour une durée de deux heures; et que le Comité ne donne ses instructions relatives à la rédaction du rapport sur l'examen de la Loi sur le lobbying qu'après la comparution du président du Conseil du Trésor.

Évidemment, nous ne donnerons pas les instructions pour la rédaction avant que la commissaire au lobbying ait comparu, en septembre.

**Michael Barrett:** Monsieur le président, si vous me le permettez...

**Le président:** Oui.

**Michael Barrett:** D'après ce qu'ont dit mes collègues, la version que j'ai remise à la greffière dans les deux langues officielles n'est pas celle que je viens de déposer. Il y a des différences importantes. La première, c'est la demande visant à ce que le président du Conseil du Trésor compare pendant une heure et que les fonctionnaires comparaissent pendant deux heures. La consigne selon laquelle les instructions relatives à la rédaction ne doivent être données qu'après la comparution des témoins a été supprimée.

Si vous me le permettez, je vais la lire une autre fois.

Que, dans le cadre de son examen prévu par la loi de la Loi sur le lobbying, le Comité invite le président du Conseil du Trésor à comparaître devant lui pour une durée de une heure avec des représentants concernés; et invite des représentants du Conseil du Trésor à comparaître devant lui pour une durée d'une heure.

**Le président:** Je pense que c'est assez clair. Je veux simplement m'assurer que tout le monde est d'accord.

(La motion est adoptée.)

**Le président:** Tout le monde est d'accord, donc nous l'ajouterons à la liste.

Monsieur Cooper, allez-y.

**Michael Cooper:** Merci beaucoup.

Monsieur le président, j'aimerais présenter la motion suivante:

Que le Comité entreprenne une étude comportant au moins six réunions sur l'entente de 200 millions de dollars entre le ministère de la Défense nationale et les services Maritime Launch à propos du port spatial de la Nouvelle-Écosse, près de Canso, en Nouvelle-Écosse et que, pour les besoins de cette étude, il invite les témoins suivants à comparaître:

- a) L'honorable David J. McGuinty, ministre de la Défense nationale;
- b) L'honorable Steven MacKinnon, ministre des Transports et Leader du gouvernement à la Chambre des communes;
- c) L'honorable François-Philippe Champagne, ministre des Finances et du Revenu national;
- d) L'honorable Sean Fraser, ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique;
- e) Steve Matier, président et directeur général de Maritime Launch Services;
- f) Sasha Jacob, président du conseil d'administration de Maritime Launch Services;
- g) L'honorable Stephen McNeil, membre du conseil d'administration de Maritime Launch Services et ancien premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse;
- h) Mike Greenly, président et directeur général de MDA Space;
- i) Daniel Goldberg, président et directeur général de Telesat;
- j) Liam Daly, ancien associé principal, relations avec le gouvernement fédéral, Sussex Strategy Group Inc.;
- k) Autres témoins pouvant être proposés par les membres du Comité.

**Le président:** S'agit-il de la motion qui a fait l'objet d'un avis ce matin?

**Michael Cooper:** Oui.

**Le président:** Nous discutons actuellement des travaux du Comité, donc je vais autoriser la présentation de la motion. Nous allons transmettre encore une fois la motion aux membres du Comité.

Monsieur Cooper, vous avez la parole. Allez-y, monsieur.

**Michael Cooper:** Merci beaucoup.

Monsieur le président, 200 millions de dollars des fonds publics sont versés à Maritime Launch Services, un soi-disant port spatial qui est actuellement une dalle de béton et un stationnement en gravier. Maritime Launch Services ne possède pas le terrain. La Nouvelle-Écosse lui loue le terrain pour seulement 15 000 \$ par année. Conformément au bail, le gouvernement fédéral paiera Maritime

Launch Services 20 millions de dollars par année pour un terrain qui, encore une fois, ne lui appartient même pas. Par conséquent, Maritime Launch Services fera 1,300 % de profit sur un terrain consistant seulement en un stationnement en gravier et en une dalle de béton.

On se pose sérieusement des questions au sujet de ce bail, outre le fait que nous avons un bail de 20 millions de dollars, que Maritime Launch Services sous-loue essentiellement au gouvernement fédéral, tout en faisant 1,300 % de profit. Le bail a été signé en mars 2026, mais il a été antidaté au 1<sup>er</sup> avril 2025. Autrement dit, Maritime Launch Services a immédiatement reçu 20 millions de dollars de fonds publics pour ce bail antidaté, sans lever le petit doigt ni apporter de la valeur pour les contribuables. Les libéraux n'ont pas répondu quand on leur a demandé pourquoi le bail a été antidaté.

Quand le ministre des Finances a comparu devant notre comité, j'ai tenté de savoir pourquoi le bail avait été antidaté. Il n'a pas pu me répondre. J'ai aussi adressé des questions écrites aux ministres durant la période de questions. Ils ne m'ont pas répondu. Il semble que Maritime Launch Services a reçu 20 millions de dollars pour rien. C'est très inhabituel d'antidater un bail, et les contribuables canadiens ont le droit de savoir pourquoi on a fait cela, pourquoi Maritime Launch Services a reçu 20 millions de dollars en échange de rien.

Il y a aussi la question de savoir pourquoi avoir choisi Maritime Launch Services? L'entreprise compte six personnes. Même si l'entreprise se nomme Maritime Launch Services, elle n'a pour ainsi dire rien lancé. Elle n'a jamais rien lancé dans l'espace. Après 10 ans d'activité, elle n'a effectué que deux lancements d'essai suborbitaux.

Maritime Launch Services est une entreprise qui soulève toujours des préoccupations. En fait, le cabinet d'audit indépendant MNP a indiqué ce qui suit dans son rapport de mars 2025, et je vous le traduis:

Nous attirons l'attention à la note 2 des états financiers consolidés, où il est indiqué que l'entreprise a accusé des pertes nettes générales durant les années se terminant le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023. Comme il est indiqué à la note 2, ces événements ou ces conditions, ainsi que d'autres questions traitées à la note 2 signifient que des incertitudes significatives remettent grandement en question la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités.

En d'autres termes, selon le rapport du vérificateur indépendant, Maritime Launch Services était sur le point de faire faillite.

● (1710)

Ce n'est pas surprenant, parce que selon leurs états financiers de 2025, ils ont rapporté une perte importante de 47 millions de dollars et des revenus légèrement inférieurs à 15 000 \$. La question se pose: est-ce pour cette raison que le bail a été antidaté? Est-ce pour cela que les libéraux ont remis 20 millions de dollars à Maritime Launch Services en échange de rien, pour aider une entreprise qui était sur le point de faire faillite?

Pour ce qui est de la question de savoir pourquoi avoir choisi Maritime Launch Services, je soulignerais que le PDG de l'entreprise a déjà commis des infractions liées aux valeurs immobilières. M. Jacob, le PDG, a déjà reçu une amende de 100 000 \$ de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs immobilières.

Comment se fait-il que Maritime Launch Services, une entreprise au bord de la faillite, qui n'a jamais rien lancé dans l'espace, et dont le PDG a commis des infractions liées aux valeurs immobilières, une entreprise qui ne possède pas de terrain et qui loue un terrain à la Nouvelle-Écosse — un terrain où il y a seulement du gravier et une dalle de béton — a réussi à avoir 158 réunions avec des fonctionnaires, y compris des ministres? Comment est-il possible qu'une entreprise comme celle-là ait reçu 200 millions de dollars pour un bail, compte tenu de son historique — ou de son absence d'historique —, alors qu'elle n'a à peu près rien fait? Est-ce parce que l'objectif est en fait de récompenser des proches du Parti libéral, comme Stephen McNeil, l'ancien premier ministre libéral de la Nouvelle-Écosse qui siège au comité consultatif de Maritime Launch Services? Pourrait-ce être parce que le lobbyiste en chef n'est nul autre qu'un ancien membre haut placé du personnel du ministre de la Justice, dont la circonscription est voisine du site?

Cela soulève certainement de sérieuses questions. J'ai posé la question au ministre des Finances et au ministre de la Défense nationale: « Pourquoi Maritime Launch Services, une entreprise au bord de la faillite qui ne possède aucun terrain, qui n'a rien lancé dans l'espace et dont le PDG a un passé franchement douteux? » Je n'ai pas eu de réponse.

Puis, il y a la question de la vente d'actions. Dès que le bail a été signé, le PDG — celui-là même qui a commis des infractions liées aux valeurs immobilières — a vendu trois millions d'actions qui, précédemment, ne valaient rien, et a empoché 1,8 million de dollars. Comment a-t-on pu laisser faire cela? Pourquoi n'y avait-il pas d'entente de blocage? Il a non seulement vendu trois millions d'actions et empoché 1,8 million de dollars, mais il a ensuite exercé ses options sur 2 250 000 titres à un prix d'exercice d'un peu plus de 16 ¢, pour acquérir 2 250 000 actions ordinaires de l'entreprise, pour une somme totale de 370 750 \$.

Nous voici avec un PDG qui a vendu trois millions d'actions à 60 ¢ — une action qui a soudainement pris de la valeur après l'annonce — pour ensuite racheter 2,25 millions d'actions à 16,7 ¢, empochant 1,5 million de dollars sans diminuer ses parts de beaucoup. À mon avis, cela ressemble beaucoup à une énorme machination grâce à laquelle les proches des libéraux s'enrichissent pendant que les contribuables se font avoir.

• (1715)

Compte tenu des questions sérieuses que le bail, Maritime Launch Services, les coûts et les manigances du PDG soulèvent, je crois que c'est de la plus haute importance. Puisque le bail manque totalement de transparence et puisque les ministres du gouvernement actuel ne répondent pas aux questions, nous devons tenir des audiences et convoquer les ministres concernés devant le Comité pour comprendre à quoi ont servi ces 200 millions de dollars des fonds publics canadiens.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci, monsieur Cooper.

Nous étudions la motion. J'ai fait une liste. Ce serait au tour de M. Hardy, puis de M. Barrett, de Mme Church et de M. Majumdar.

Allez-y, monsieur Hardy.

[Français]

**Gabriel Hardy:** Merci beaucoup, monsieur le président.

La motion est extrêmement importante. Nous en avons parlé à la Chambre, en comité plénier, le soir, et dans des questions. Les citoyens, qui paient des taxes et des impôts, ont le droit de savoir pourquoi un contrat de 200 millions de dollars a été donné à une entreprise qui était au bord de la faillite quelque temps avant. Aujourd'hui même, le ministre des Finances s'est fait poser la question, et il nous a dit d'aller parler aux astronautes.

Il ne s'agit pas de savoir si nous devrions, oui ou non, développer notre capacité d'envoyer des satellites dans l'espace de façon indépendante. La question porte vraiment sur le fond: la façon dont ce contrat a été octroyé et les chiffres, qui n'ont pas de sens.

Faisons le tour de la question. Le 16 mars 2026, le gouvernement a annoncé une entente de 10 ans avec la compagnie Maritime Launch Services, ou MLS, qui compte 6 personnes. Elle va recevoir 20 millions de dollars par année pendant 10 ans.

Je répète que ce sont les faits qui sont importants. On ne peut pas s'en tenir à la partisanerie. Allons consulter la plateforme SEDAR+ pour voir combien vaut l'entreprise et pour savoir ce qui se passe. Le 31 décembre 2025, les revenus totaux de MLS étaient de 14 980 \$, contre des pertes de 3,8 millions de dollars liées à ses dépenses d'exploitation. Il est évident que les choses ne vont pas super bien pour MLS, mais cette petite entreprise a finalement réussi à rencontrer des ministres et d'autres gens importants à 158 reprises avant d'obtenir un contrat de 10 ans d'une valeur de 200 millions de dollars.

Quel genre d'installation aura-t-on pour 200 millions de dollars? Finalement, on apprend que c'est un carré de 25 pieds sur 35 pieds avec une dalle de béton et deux conteneurs maritimes. Peut-être qu'on n'y connaît rien, donc on peut aller voir les contrats. Or ceux-ci indiquent que le terrain n'est même pas la propriété de cette entreprise. C'est la Nouvelle-Écosse qui le lui loue, à raison de 13 500 \$ par année, et l'entreprise se retourne et le loue au gouvernement fédéral, qui utilise l'argent des citoyens, 20 millions de dollars par année pendant 10 ans. Il ne s'agit pas de savoir si on a besoin d'astronautes, mais de savoir comment on peut arriver à un écart pareil. À mon avis, c'est une question légitime. C'est d'ailleurs le genre de question que notre comité devrait étudier.

J'ai fait quelques recherches pour savoir si c'était quelque chose de courant, si on voyait ça partout dans le monde. La Norvège a, elle aussi, des plateformes de lancement. Elle a fait énormément de lancements réussis. Elle a dépensé 46 millions de dollars canadiens, elle a fait plein de lancements et elle détient 90 % de l'entreprise qui les effectue. Ici, au Canada, on est tellement brillant qu'on paie 200 millions de dollars, on détient 0 % de l'entreprise et on n'a toujours fait aucun lancement.

Nous ne sommes pas contre tout, mais est-ce qu'on peut au moins se comparer aux pays qui ont du succès et s'inspirer d'eux pour être performant?

Ensuite, il y a un autre problème à soulever: l'entente a été annoncée le 16 mars et, le 9 avril, 24 jours plus tard, le président du conseil d'administration a vendu 3 millions d'actions et a empoché 1,8 million de dollars. L'entreprise ne faisait pas une cenne, elle était en faillite, et là, soudainement, un des propriétaires a empoché 1,8 million de dollars. Qu'est-ce qui s'est passé?

On a aussi réalisé que, quelques jours plus tard, il a fait d'autres transactions. Sa part des actions de l'entreprise est passée de 15,45 % à 15,10 %. Il a donc vendu ses actions pour faire de l'argent et les a rachetées moins cher le lendemain. Ainsi, il est revenu à peu près à ce qu'il détenait, mais en empochant 1,8 million de dollars, alors que, quelques mois avant, la compagnie était en faillite.

Quand ce genre de situation se produit, c'est la moindre des choses que le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique invite des gens à témoigner pour qu'ils répondent à nos questions. Il faut clarifier la situation pour les citoyens, qui paient des impôts, afin qu'ils sachent que, quand on investit leur argent dans quelque chose, on le fait pour eux.

• (1720)

Je terminerai en disant que nous avons découvert un autre détail: on a daté le contrat d'un an avant l'annonce, de sorte que l'entreprise fasse 20 millions de dollars dès le premier jour, alors qu'elle n'avait encore rien fait. Je qualifierais ce détail de loufoque, mais ce serait un manque de respect.

Avant d'arriver au Parlement, j'étais un entrepreneur. J'aimerais bien pouvoir lancer une entreprise de cette façon-là. Ce serait amusant. Je dirais: « J'ai une idée. Vous allez voir, je vais être bon. Donnez-moi 20 millions de dollars par année pendant 10 ans. Prenez le risque et vous verrez que ça va bien aller. »

Voilà un autre stratagème libéral: prendre l'argent des citoyens et le risquer en l'investissant, sans garantie, dans une entreprise qui ne va pas bien, mais qui a le grand avantage d'avoir un bon réseau, pour aider des amis à faire de l'argent. Au bout du compte, ce sont les citoyens qui en paient le prix.

Alors, je pense qu'on a besoin de plus de transparence. Quand ces choses arrivent, il faut agir et se pencher là-dessus au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, pour être juste et transparent envers les citoyens du Québec et du Canada, qui vont tous finir par payer la facture.

La motion est simple. Nous voulons simplement convoquer les personnes impliquées et leur poser des questions. Si elles n'ont rien à cacher, elles n'ont qu'à venir répondre à nos questions, et nous serons capables de faire la lumière sur cette histoire.

Merci.

• (1725)

**Le président:** Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Barrett, puis ce sera au tour de Mme Church.

Allez-y, monsieur Barrett.

**Michael Barrett:** Le Canada devrait pouvoir lancer des charges utiles canadiennes depuis le sol canadien. C'est un objectif légitime. Le Canada est fier de son histoire spatiale.

Mon cours d'histoire ne sera pas trop long, mais je tiens juste à dire que le premier astronaute canadien à se rendre dans l'espace en 1984, l'année de ma naissance, était Marc Garneau. Bien entendu, nous avons le Canadarm et le Canadarm2; la première femme canadienne à se rendre dans l'espace était Roberta Bondar; Chris Had-

field a commandé la station spatiale internationale, et il ne faut pas oublier le rôle qu'a joué Jeremy Hansen dans la mission Artemis II. L'Agence spatiale canadienne dit que la prochaine étape du secteur spatial canadien est naturellement le lancement commercial, et je suis d'accord.

La question n'est pas de savoir si le Canada devrait se doter de capacités souveraines de lancement. La question est de savoir si les contribuables en ont eu pour leur argent avec cet accord d'une valeur de 200 millions de dollars.

Le Canada devrait-il se doter de capacités souveraines de lancement? Absolument. Le problème, c'est l'accord. Le gouvernement a annoncé un accord de 10 ans d'une valeur de 200 millions de dollars pour louer une plateforme de lancement à un port spatial de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement dit que cette plateforme soutiendra le ministère de la Défense nationale, les Forces armées canadiennes, le gouvernement du Canada, nos alliés et nos partenaires. Il dit que la plateforme doit atteindre sa « capacité opérationnelle initiale, d'ici la fin de 2026 » et que « 90 % des fonds... doivent être dépensés au Canada ».

Ce sont des promesses très importantes, mais elles soulèvent des questions sur la reddition de comptes. Pourquoi avons-nous fixé le prix à 200 millions de dollars? Y a-t-il eu un concours ou s'agissait-il d'un contrat à fournisseur unique? Qu'est-ce que les contribuables ont reçu, la première année, vu que l'accord est rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2025, que l'on parle d'une somme de 20 millions de dollars par année et que le premier paiement devait être versé avant le 31 mars 2026? Y avait-il des jalons, des dispositions de retenue ou de récupération, ou droits d'annulation pour protéger les contribuables si le site n'est pas prêt d'ici la fin de 2026?

Enfin, avons-nous fait preuve de diligence au moment d'évaluer la situation financière de l'entreprise? La déclaration annuelle de 2025 de l'entreprise indique que le port spatial est en cours de construction et que la dépréciation commence quand le port spatial est prêt à être utilisé.

Je ne dirais pas que c'est un mauvais projet ou que le Canada ne devrait pas tenter de se doter de cette capacité. En fait, je dirais tout à fait le contraire, parce que cette capacité est importante pour le Canada. En tant que parlementaires, nous avons un rôle à jouer. En fait, je dirais que nous avons le devoir de nous assurer que l'argent a été géré convenablement.

Si tout a été fait en bonne et due forme, le gouvernement et l'entreprise devraient pouvoir le prouver. C'est pourquoi il est important de demander des comptes, ici, au Comité.

Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Barrett.

C'est maintenant au tour de Mme Church, puis ce sera au tour de M. Majumdar.

Madame Church, allez-y.

**Leslie Church:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Nous venons d'avoir une introduction d'un bon 18 minutes à la motion proposée, qui a ratissé large. J'ai surtout aimé que M. Barrett souligne que le Canada devrait soutenir notre capacité souveraine de lancement spatial. Quand la question s'est posée, disons que mes collègues d'en face n'ont pas dit franchement s'ils soutenaient le projet ou s'ils estimaient qu'il était une partie importante des capacités en question. Ce projet générera des milliards de dollars d'investissements, créera de bons emplois bien rémunérés, renforcera notre souveraineté et créera des débouchés pour nos partenaires de l'OTAN, surtout à une époque où ces capacités occupent les pensées des secteurs commercial et privé du Canada et, de façon plus large, celles de nos partenaires et surtout de nos partenaires de la défense.

C'est un investissement important. Cet investissement arrive à un moment propice. Mes collègues d'en face ont dit qu'ils ne donneraient pas un cours d'histoire, mais ils nous ont parlé de nos anciens astronautes. À l'heure actuelle, nous pouvons penser à Artemis II; à l'astronaute Jeremy Hansen, qui revient au Parlement la semaine prochaine; au fait que les Canadiens sont fiers que le Canada ait pu participer à cette mission parce qu'il en avait les capacités; et au fait que l'on a parlé français pour la première fois dans l'espace. Ce sont des moments qui nous rapprochent, en tant que pays, qui témoignent de l'ambition que nous pouvons avoir quand nous investissons dans nos capacités, dans la science et l'innovation et dans l'objectif de nous rendre sur la lune, et qui nous poussent à faire de notre mieux.

Je repense au projet Avro Arrow. Je pense que beaucoup de Canadiens regrettent qu'il ait été annulé parce que le Canada a hésité et qu'un autre gouvernement a annulé le projet. Le Canada regrette depuis des décennies de n'avoir pas pu se doter de ces capacités et d'avoir par la même occasion perdu des talents en ingénierie. Nous ne voulons certainement pas voir cela ici.

Je soulignerais que des personnes très importantes ont manifesté leur soutien au projet, y compris le premier ministre conservateur Tim Houston, qui a dit que le port spatial de la Nouvelle-Écosse est un projet emballant qui fait progresser notre province et qu'il fera croître l'économie et encouragera la prospérité locale. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse soutient ce projet, surtout parce qu'il crée des emplois et encourage les investissements dans la province.

Le Conference Board du Canada estime que ce projet pourrait créer 1 600 emplois supplémentaires à l'étape de sa construction. M. Cooper s'en est moqué et l'a qualifié de dalle de béton. J'aimerais souligner que l'on a besoin de dalles de béton pour construire des ports spatiaux. Je serais curieuse de savoir sur quoi d'autre on pourrait asseoir une base de lancement.

Ce projet ajoutera 300 millions de dollars à notre PIB, selon le Conference Board du Canada. Puisque nous essayons d'investir dans notre économie et que nous voulons créer des emplois, respecter nos engagements en matière de défense et augmenter nos capacités, c'est un investissement important.

Cela dit, cette motion a une certaine réalité; si les conservateurs souhaitent s'y attarder, le comité de l'éthique n'est pas l'endroit pour le faire.

La motion vise littéralement à inviter quatre ministres de la Couronne et une foule d'autres personnes, mais quand je regarde le mandat de notre comité — l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et l'éthique —, je dirais que ça n'entre pas dans son mandat. Il serait peut-être préférable d'en débattre aux

comités de la défense nationale, du transport, des finances ou de l'industrie. Je soulignerais aussi qu'ils ont ajouté le ministre de la Justice, mais je ne comprends pas pourquoi.

Je ne crois pas que nous soyons le meilleur comité du gouvernement qui soit pour étudier cette motion. J'inviterais mes collègues à consulter l'alinéa 108(3)h du Règlement qui expose le mandat du Comité et à se demander si la motion relève de notre mandat.

• (1730)

Le mandat concerne essentiellement le travail du Commissariat à l'information, du Commissariat à la protection de la vie privée, du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique et du Commissariat au lobbying; il étudie les rapports de ces commissaires et en fait rapport; il travaille de concert avec d'autres comités à « l'étude de tout projet de loi ou règlement fédéral ou de toute disposition du Règlement qui a une incidence sur l'accès à l'information ou la protection des renseignements personnels des Canadiens ou sur les normes en matière d'éthique des titulaires de charge publique » et, enfin, à « la formulation de propositions d'initiatives en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels [...] et en matière des normes d'éthique des titulaires de charge publique, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives ».

J'ai lu la motion et j'ai vu ce que mes collègues tentent de faire; je les encouragerais à envisager d'autres options pour discuter de cela. J'aimerais leur rappeler la conversation que nous venons d'avoir au sujet des travaux qui attendent notre comité, et que nous pourrions faire, je l'espère, au cours des prochaines réunions, voire des prochains mois, et je leur demanderais d'y réfléchir.

Merci.

• (1735)

**Le président:** Merci.

Monsieur Majumdar, vous avez la parole.

**Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC):** Merci, monsieur le président.

C'est l'occasion d'accepter l'invitation de Mme Church, parce que je pense vraiment que ce port spatial décrit les normes éthiques pour les titulaires de charge publique et donc les règles inhérentes relatives aux marchés publics.

Les Canadiens s'attendent à ce que l'on examine attentivement les dépenses en défense importantes, surtout quand il est question de 200 millions de dollars de fonds publics. C'est exactement pour cette raison que notre comité devrait appuyer la motion visant à tenir des audiences sur l'entente conclue entre le ministère de la Défense nationale et Maritime Launch Services pour le projet de port spatial de la Nouvelle-Écosse près de Canso.

Le gouvernement le décrit comme étant une étape importante vers la souveraineté en lien avec les capacités de lancement, la défense nationale et l'innovation aérospatiale. Ce sont des objectifs importants, c'est indéniable. Toutefois, les documents publics montrent un écart marqué entre les annonces faites et la réalité concrète sur le terrain. Le Parlement doit examiner cela.

Une photo du site qui a été largement diffusée montre une route en gravier, deux conteneurs maritimes et une dalle en béton. C'est l'infrastructure visible qui justifie une dépense de 200 millions de dollars et un engagement de 10 ans du ministère de la Défense nationale. L'accord prévoit environ 20 millions de dollars par année.

L'historique de lancement du site se résume à deux vols suborbitaux: un vol effectué par un club de fuséologie de l'Université York, en juillet 2023 qui a atteint environ 13,4 kilomètres, et un vol d'essai de T-Minus Engineering, en novembre 2023. Ce sont des étapes positives pour les parties intéressées, surtout les étudiants, mais il ne s'agit pas encore d'une installation de lancement orbital prête à commencer ses activités et qui possède des capacités souveraines éprouvées et répond aux besoins en matière de défense.

La situation financière de l'entreprise avant cet accord est préoccupante. Sa situation financière était modeste, c'est le moins que l'on puisse dire. Les états financiers de Maritime Launch Services de 2025 révèlent des pertes de 47 millions de dollars, et un petit chiffre d'affaires de 14 890 \$. L'entreprise loue un terrain à la province de la Nouvelle-Écosse pour une assez petite somme. Les contribuables versent maintenant 20 millions de dollars annuellement dans le cadre de cet accord. Cette différence, à elle seule, justifie que l'on pose des questions de base concernant l'optimisation des ressources, les jalons et le risque.

Le contrat a été antidaté au 1<sup>er</sup> avril 2025, et les paiements ont commencé avant même que les parlementaires aient pu examiner le dossier. L'accord exige aussi que l'entreprise ait atteint la capacité opérationnelle d'ici la fin de l'année.

Cette chronologie et la structure des paiements soulèvent des questions légitimes sur la procédure et la reddition de comptes qui touchent les normes éthiques de ces titulaires de charge publique. On a aussi rapporté des liens politiques, dont certains de mes col-

lègues ont parlé, y compris un ancien premier ministre libéral qui siège au conseil d'administration et un représentant d'un ministre du cabinet libéral de la région. Cela n'établit pas nécessairement que des actes répréhensibles ont été commis, mais cela renforce certainement le besoin de transparence.

Les comités existent précisément pour séparer les liens des preuves et établir si les choses ont été faites avec une diligence raisonnable. Il n'est pas question de s'opposer au développement aérospatial ou aux investissements en défense. Le Canada a besoin d'améliorer ses capacités dans l'espace, ce qui serait bénéfique pour la surveillance, les communications, la souveraineté dans l'Arctique et nos engagements envers différents alliés. Des objectifs sérieux requièrent une discipline d'approvisionnement sérieuse, des processus compétitifs, quand c'est possible, des exigences militaires claires, d'autres formes d'analyse et des jalons vérifiables. C'est ce que ces audiences peuvent établir.

La motion propose six réunions, c'est modeste. C'est raisonnable pour un engagement de 200 millions de dollars qui concerne les fonds publics, l'approvisionnement militaire, un historique opérationnel limité et de nombreuses questions qui demeurent sans réponse concernant le processus décisionnel, l'évaluation du risque et les options de rechange.

Merci, et j'ai hâte de voir la décision que prendra le Comité.

**Le président:** Merci, monsieur Majumdar.

[Français]

Monsieur Bonin, je suis désolé, mais je dois mettre fin à la séance.

[Traduction]

La séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>